



Joint Integrated Technical Assistance Programme  
Programme Intégré Conjoint d'Assistance Technique



# IMPACT DES ACCORDS DE L'OMC SUR L'ECONOMIE DU CAMEROUN, NEGOCIATION ET MISE EN OEUVRE

**Février 2006**

Rapport préparé par M. Constantin ABENA NGUEMA, Consultant National, pour le Ministère du Commerce, Cameroun et la CNUCED dans le cadre du Programme Intégré Conjoint d'Assistance Technique (JITAP). Les vues exprimées dans le présent rapport sont celles du consultant national et ne reflètent pas nécessairement les vues du Secrétariat de la CNUCED et du Ministère du Commerce. Les appellations employées dans la présente publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du secrétariat des Nations Unies aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou des leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

## Sommaire

Sigles et Abréviations .....	3
Résumé exécutif .....	4
Introduction .....	7
<b>Partie 1: Etat des lieux de l'économie camerounaise .....</b>	<b>10</b>
I- Le diagnostic des structures et des potentialités .....	10
1.1- Les structures du secteur rural.....	10
1.2- Le diagnostic du secteur Industriel .....	13
1.3- Le diagnostic du secteur des services .....	15
II- La pertinence des principaux Accords de l'OMC et des Accords Régionaux pour le Cameroun .....	18
2.2- L'Accord sur les produits non agricoles (NAMA) .....	21
2.3- L'Accord Général sur le commerce des services(AGCS) .....	24
2.4- L'Accord sur la facilitation des échanges .....	26
2.5- Les Accords commerciaux régionaux .....	28
<b>Partie 2 : Performances économiques du Cameroun après les Accords de Marrakech (1995) et de Cotonou (2000) .....</b>	<b>30</b>
I- La reprise et la stabilisation de la croissance économique .....	30
II- L'évolution des échanges internationaux .....	30
III- L'ASA et le commerce des produits agricoles .....	31
IV- L'Accord sur le commerce des produits non agricoles et les exportations des produits industriels .....	36
V- L'AGCS et les performances du commerce des services .....	38
VI- L'impact des négociations commerciales régionales .....	41
VII- Approche stratégique des négociations ACP – UE .....	49
VIII- Impact de l'assistance technique au commerce .....	52
<b>Partie 3 : Stratégies de négociation et mise en œuvre des Accords</b>	
3.1- La nouvelle stratégie commerciale face aux défis .....	55
3.2- Les positions de négociation du Cameroun .....	55
3.3- Le développement du consensus régional .....	58
<b>Conclusion et recommandations .....</b>	<b>65</b>
<b>Références bibliographiques .....</b>	<b>67</b>

## **SIGLES ET ABREVIATIONS**

ACP :	Afrique Caraïbes Pacifique
AMNA :	Accès aux Marchés des Produits non Agricoles
AGCS :	Accord Général sur le Commerce des Services
APE :	Accord de Partenariat Economique
AGOA :	Loi Américaine sur la Croissance et les Perspectives Economiques de l'Afrique
AsA :	Accord sur l'Agriculture
ASS :	Afrique Sub Saharienne
BM :	Banque Mondiale
BNT :	Barrières non tarifaires
BT :	Barrières tarifaires
CEDEAO :	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CEEAC :	Communauté Economique et Monétaire des Etats de l'Afrique Centrale
CEMAC :	Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale
CT :	Contingent tarifaire
DSCN :	Direction de la Statistique et de la Comptabilité Nationale
EGC :	Equilibre Général Calculable
FE :	Facilitation des Echanges
GTAP :	Global Trade Analysis Project (modèle d'équilibre général)
INS :	Institut National de la Statistique
LMR :	Limite Maximale de résidus de pesticides
MGS :	Mesure Générale de Sauvegarde
MSS :	Mesure de Sauvegarde Spéciale
NAV :	Non Ad Valorem
NPF :	Nation la Plus Favorisée
SGP :	Système Généralisé de Préférence
STP :	Sao Tomé et Principe
TEC :	Tarif Extérieur Commun
ZLE :	Zone de Libre Echange

## **RESUME**

Réalisée dans le cadre du Projet JITAP II, l'étude d'impact des Accords de l'OMC est une tentative d'évaluation des conséquences des règles commerciales multilatérales et régionales sur l'économie et le commerce extérieur du Cameroun d'une part, des gains que le pays a pu tirer de sa participation dans l'OMC d'autre part. Elle comporte aussi une série de recommandations de politique commerciale et de changement de stratégie pouvant permettre de mieux tirer profit de l'implication du pays à l'OMC.

Dans la mesure où le Cameroun a engagé une libéralisation autonome depuis 1987 dans le contexte de programme d'ajustement structurel, l'hypothèse de l'assimilation de la libéralisation autonome à la libéralisation sous l'OMC qui devrait intervenir depuis 1995 est faite, pour éviter une périodisation sans portée pour l'étude.

L'Accord sur l'Agriculture (ASA), l'Accord sur le Commerce des Produits non Agricoles (AMNA) l'Accord Général sur le Commerce des Services (AGCS) et la Facilitation des Echanges (FE), au plan multilatéral alors que l'Accord de Partenariat Economique de Cotonou est examiné dans le cadre régional.

La première partie fait l'état des lieux de l'économie et la pertinence des différents Accords pour le Cameroun.

L'ASA revêt une importance capitale pour l'Agriculture, secteur prédominant de l'économie qui se caractérise par de faibles rendements des potentialités abondantes et insuffisamment exploitées et la place centrale qu'il occupe dans la stratégie de réduction de la pauvreté. L'ASA négocié devrait permettre au Cameroun de venir à bout des contraintes de production et de commercialisation qui limitent les performances de ce secteur et d'accroître ses exportations sur les marchés extérieurs.

L'AMNA devrait susciter l'industrialisation du pays qui se trouve dans la phase embryonnaire et bloquée par les difficultés d'accès aux capitaux internationaux et à la technologie, par les Obstacles Techniques au Commerce (OTC), les contraintes déstabilisantes du PAS et le manque de compétitivité. L'AMNA négocié peut-il lever les contraintes d'offre qui pèsent sur l'économie ?

L'AGCS envisage la libéralisation du commerce des services. Les services sont devenus un instrument de promotion de la croissance dans les PD, alors que le Cameroun comme la plupart des PED souffre d'un déficit chronique de la balance des services dû à la faiblesse de l'offre de services. D'un AGCS négocié, le pays pourrait trouver satisfaction au besoin d'IDE et au problème de maîtrise de la technologie.

Les négociations sur la FE devraient contribuer à l'amélioration de l'environnement de l'économie et du commerce du Cameroun. Il faudrait notamment tenir compte de la position de pays de transit qu'occupe le Cameroun dans la sous région Afrique Centrale.

L'APE de Cotonou doit être compatible avec les Accords de l'OMC. Dans la mesure où il envisage le renforcement de l'intégration économique en Afrique Centrale par la création d'une Zone de Libre Echange (ZLE) – Union Européenne – CEMAC – Sao Tome et Principe – CEEAC, la coordination du commerce, de l'aide au développement et de la dimension politique. Il représente un espoir pour le développement des pays de la sous région. Mais le passage prévu des préférences unilatérales à la réciprocité des préférences dans les relations UE-ACP comporte des risques d'érosion de préférence, de dilution et de limitation du Traitement Spécial et Différencié pour le Cameroun dont 60% des échanges s'effectuent avec l'Union Européenne.

La deuxième partie de l'étude évalue les performances économiques du Cameroun après la libéralisation.

Sur un plan global, la libéralisation des échanges a permis la participation de plus en plus élevée du Cameroun au commerce international. De 1995 à 2003, les échanges commerciaux se sont accrus de 70%. A la même période, on enregistre le retour à la croissance économique qui atteint 5% avant de se stabiliser à un taux plus faible. A moyen et long terme, le Gouvernement table sur l'objectif de croissance annuel de 7% et de maintien du taux d'inflation au-dessous de 2% pour réduire sensiblement la pauvreté.

La libéralisation dans le secteur de l'agriculture a donné lieu à une perte de vitesse des exportations des produits agricoles. Cependant, certains produits traditionnels et non traditionnels devraient bénéficier de plans stratégiques de promotion des exportations au regard des perspectives des marchés extérieurs.

La libéralisation du commerce des produits non agricoles se traduit par la bonne tenue de certains produits à l'exportation ( industries du bois à l'exception des meubles et un léger redressement dans l'ensemble en 2003 notamment).

La libéralisation du secteur des services a suscité l'accroissement des effectifs employés. Mais le déficit croissant de la balance des services ruine continuellement les excédents réalisés au niveau de la balance commerciale. Cependant, on a pu noter la bonne tenue de certains secteurs de services à l'exportation, restaurants et hôtels, transport et communication, postes et télécommunications, etc.... Un projet de liste d'engagements révisée a été élaboré qui devrait constituer le point de départ de négociations.

L'impact de l'APE de Cotonou est envisagé d'un point de vue prospectif. Les bénéfices attendus de la signature d'un APE-UE-CEMAC STP CEEAC peuvent se situer au niveau de l'amélioration de l'image de marque et de la non marginalisation du Cameroun. Des simulations effectuées avec le modèle GTAP dans le cadre de la CEMAC donnent des résultats suivants selon les hypothèses retenues.

La pleine réciprocité entre UE et CEMAC bénéficierait uniquement à l'Union européenne en occasionnant un détournement du commerce, la fragilisation des efforts d'intégration économique et la perte de revenus fiscaux et douaniers.

L'option d'une intégration régionale approfondie se solderait par la diminution du bien-être et du revenu pour l'Union européenne.

La création d'une Zone de Libre Echange s'avère être la seule option mutuellement bénéfique pour l'Union européenne et la CEMAC.

La troisième partie présente les stratégies de négociation des Accords de l'OMC au plan national ainsi que le consensus qui se dégage au plan sous régional de la CEMAC.

En outre, il reste entendu que les résultats des Accords dépendent de ces stratégies et des problèmes de mise en œuvre.

Cette mise en œuvre devrait se fonder sur l'assistance technique et s'accompagner d'un réglage du dispositif législatif et réglementaire en place.

Enfin, des recommandations sont proposées à la suite des analyses.

Il ressort que le renforcement institutionnel tant au niveau national qu'au niveau sous régional est incontournable tout comme le développement des capacités humaines, si le pays veut tirer meilleur profit de sa participation dans l'OMC et dans l'APE de Cotonou.

## **INTRODUCTION**

### **PROBLEMATIQUE**

Le Cameroun est signataire de puis 1960 de plusieurs accords commerciaux bilatéraux et multilatéraux et s'inscrit résolument dans la logique de diversification de ses partenaires. Membre de l'organisation Mondiale du Commerce (OMC) depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1995, il coopère avec l'Union Européenne dans la zone franc sur le plan monétaire et au sein des pays ACP dans le cadre des Accords de Partenariat Economique signés en 2000 à Cotonou (UE/ACP) dont les négociations en cours s'achèvent en 2007. L'issue des négociations du cycle actuel de Doha relative au nouveau Système Commercial Multilatéral et des accords de partenariat économique régionaux conditionne par conséquent le développement économique du pays, tant il est vrai en principe que l'expansion des échanges internationaux dans le contexte du libre échange est un facteur de développement mutuel des partenaires à l'échange.

Le besoin d'une stratégie de négociation indispensable à l'optimisation des gains nécessaire à la réalisation de l'option du gouvernement pour la réduction de la pauvreté et l'atteinte des objectifs du millénaire pour le développement s'avère important et urgent.

Les contours de cette stratégie se fondent sur l'impact actuel des différents accords de l'OMC et des accords régionaux sur l'économie camerounaise.

La présente étude sur l'impact des Accords de l'OMC et positions de négociations à l'initiative de la CNUCED dans le cadre du Projet JITAP II vient opportunément aider à la préparation des négociations d'une part, à l'harmonisation et à l'amélioration de la législation et de la réglementation nationale d'autre part.

### **OBJECTIF DE L'ETUDE**

La présente étude se propose de dégager les conséquences actuelles ou prévisibles de la mise en œuvre des Accords commerciaux multilatéraux de l'OMC et des Accords de partenariat économique (APE) dans le cadre de l'Accord de Cotonou de coopération économique et commerciale entre l'Union Européenne et les Etats d'Afrique, des caraïbes et du Pacifique (UE/ACP). La perspective de l'optimisation de la participation du Cameroun aux différentes négociations garantit une exploitation efficace des opportunités offertes par le Système commercial multilatéral et les Accords de partenariat économique régionaux.

La réalisation de cet objectif fondamental s'appuie sur les objectifs spécifiques assignés à cette étude à savoir entre autres :

- Evaluer l'impact des règles commerciales multilatérales et régionales sur l'économie et le commerce extérieur du Cameroun ;
- Evaluer les adaptations de la législation nationale aux obligations nées de la participation dans le cas où elles existent ;
- Dans le cas contraire, recommander une politique commerciale et un changement de stratégie destinée à assurer au pays l'exploitation des

opportunités offertes par le SCM et à harmoniser sa législation avec les obligations de l'OMC ;

- Identifier à partir des résultats obtenus dans l'étude, les stratégies de négociation qui lui garantissent une participation efficace aux négociations du cycle de DOHA et façonner ces stratégies en fonction des objectifs commerciaux, de développement et de réduction de la pauvreté ;
- Faire des recommandations pour les négociations futures, sur les mesures de nature à :
  - améliorer les exportations, l'aide au commerce et attirer les IDE ;
  - améliorer le processus de consultation nationale ;
  - obtenir une meilleure collaboration avec les autres membres ACP pour créer un front unique lors des négociations ;
  - améliorer l'efficacité des programmes de l'assistance technique au commerce ;
  - recommander des politiques aptes à faire bénéficier des opportunités identifiées en soulignant des contraintes liées à l'offre et les actions des donateurs et partenaires au développement pour une meilleure intégration du pays dans le SCM.

## **METHODOLOGIE**

Les multiples questions auxquelles cette étude est censée fournir des réponses imposent le recours à une approche variée, de dimension quantitative et qualitative.

L'une de ces préoccupations revient à évaluer les effets sur l'économie du pays des mesures de libéralisation des Accords de l'OMC et de l'Accord de Cotonou entre l'Union Européenne (U.E) et le Cameroun qui fait partie des ACP. Il convient de noter le décalage dans le temps des négociations et des délais de mise en œuvre des Accords multilatéraux de l'OMC et des Accords de partenariat économique régionaux négociés à partir de l'Accord de Cotonou. Le cycle de DOHA prend fin en 2006 alors que l'Accord de Cotonou dont les négociations s'achèvent en janvier 2008 a une durée de vingt ans. Il s'agit, dans le premier cas de constater les effets en terme d'analyse ex-post pour la période 1995-2005. Dans le second cas, il s'agit d'une analyse ex-ante qui anticipe les effets escomptés de l'Accord de Cotonou après 2008.

Dans l'un et l'autre cas, certains agrégats intéressent au premier plan, à l'instar de la production, des prix, des revenus, des tarifs, de l'emploi, du solde extérieur suite à la modification de la politique commerciale. Le recours à la méthodologie de l'équilibre général est envisagé dans cette étude à travers le modèle GTAP (Global Trade Analysis Project) qui est un modèle multi-régional d'équilibre général calculable (EGC) en statique comparative avec une version dynamique.

Plusieurs travaux exploitent ce modèle. Les conclusions de ces analyses seront reprises dans cette étude<sup>1</sup>.



Une autre préoccupation consiste à identifier le ou les produits à promouvoir pour maximiser les opportunités d'accès au marché résultant des accords régionaux et multilatéraux. L'usage de la version adaptée par le centre du commerce international (CCI) du modèle de la Boston CONSULTING GROUP (BCG) permet de constituer le portefeuille de produits duquel peuvent être tirés les produits à promouvoir à l'exportation. Les éléments à considérer sont l'évolution de la demande mondiale d'un côté, la croissance de l'offre du produit de l'autre. L'hypothèse retenue pose que l'élimination des tarifs qui se traduit par la chute des recettes douanières peut être largement compensée par l'augmentation des recettes d'exportations et la fiscalité interne. Les données utilisées dans ces modèles proviennent des logiciels COMTRADE et TRADE MAP de la CNUCED et du CCI. Elles sont complétées par celles des comptes nationaux établis par l'Institut National de la Statistique et celles provenant des sources diverses.

Enfin, la dimension qualitative de la méthodologie s'appuie sur une analyse de la documentation à partir des articles des Accords multilatéraux, de la législation et de la réglementation nationale au-delà de 1995 et, des textes de Cotonou. L'objectif est double :

- Déterminer l'effort de libéralisation à fournir au niveau de la législation nationale pour en assurer la conformité avec les accords d'une part ;
- Assurer la compatibilité des Accords de partenariat économique qui émergeront des négociations UE/ACP avec les Accords de L'OMC de l'autre.

L'ensemble des résultats obtenus des deux dimensions de la méthodologie permettra de dégager des positions de négociations et de suggérer des stratégies des négociations.

---

<sup>1</sup> Stephen KARINGI et al., Evaluation de l'impact de l'Accord de partenariat économique entre les pays de la CEMAC ET L'Union Européenne  
L'APC, Document de travail, Commission Economique pour l'Afrique, Addis Abeba, 2004, 62 p

## **PARTIE I**

### **ETAT DES LIEUX DE L'ECONOMIE CAMEROUNAISE**

L'économie du Cameroun est essentiellement agricole malgré la perte de vitesse des activités agropastorales et forestières au profit du secteur industriel et surtout des services à la suite de dix sept années de réformes économiques dans le cadre des programmes d'ajustement structurel.

Le retour des grands équilibres macroéconomiques et de la croissance économique en 1995 reste précaire et ne peut contribuer de façon décisive à la réduction de la pauvreté et à l'atteinte des objectifs du millénaire pour le développement de l'Afrique à l'horizon 2015

Le diagnostic des structures et des potentialités de l'économie camerounaise et l'analyse des options de politiques économiques et commerciales peuvent permettre une meilleure interprétation des performances économiques actuelles du pays.

#### **I- LE DIAGNOSTIC DES STRUCTURES ET DES POTENTIALITES AU CAMEROUN**

Le diagnostic du potentiel de production, des contraintes de production et de commercialisation donne une vue partielle du niveau de compétitivité et de performance actuelle de l'économie.

##### **1.1 Les structures du secteur rural**

Le secteur primaire revêt un caractère dualiste avec un secteur moderne soumis à la logique de production marchande et un secteur archaïque ou traditionnel qui reste rivé à une logique de production de type lignager ou familial.

###### **1.1.1 Le potentiel agricole et forestier**

Sur les 47 millions d'ha que compte le pays, on évalue à 9,3 millions d'ha les surfaces utilisables pour l'agriculture dont 26% seulement sont cultivées. Le patrimoine forestier est exceptionnel avec 22,7 millions d'ha abritant un potentiel ligneux riche de près de 300 essences exploitables dans les conditions actuelles du marché. On estime qu'on pourrait prélever 5 millions m<sup>3</sup>/an (le double des prélèvements actuels) sur près d'un siècle sans entamer le capital sur pieds si la forêt ne régressait pas de façon alarmante et si trois essences (l'ayous, l'azobé et le sapelli) n'étaient pas surexploitées (60% de la production totale).

---

<sup>2</sup> Le secteur rural ou secteur primaire regroupe dans la nomenclature du SCN : l'agriculture des produits vivriers, l'agriculture industrielle et d'exportation, l'élevage et la chasse, la sylviculture et l'exploitation forestière et la pêche

Les ressources en eaux sont également importantes (pluies abondantes et assez bien réparties dans l'année, réseau hydrographique dense) et sous utilisées. Avec la diversité des conditions agro-écologiques, le Cameroun peut produire une large gamme de productions tout au long de l'année, avec la possibilité de deux cycles de production dans la plupart des zones.

### **1.1.2 L'appareil de production agricole et forestier**

Dans le secteur agricole, 1,1 millions d'unités de production agricoles (UP) dont 72% polyvalentes, 25% spécialisées dans les productions végétales, 3% dans l'élevage, organisent la production à côté des exploitations modernes des grandes entreprises agro-industrielles spécialisées dans les cultures de rente. A cela il faut ajouter l'action des ONG et des Organisations paysannes dans le domaine de l'encadrement des planteurs et de la fourniture de ressources matérielles et financières considérables.

L'exploitation forestière s'appuie sur un tissu industriel qui comprend 63 unités de transformation, 53 scieries, 5 usines de placage et contreplacage, une unité de tranchage, Une usine de parquet, 2 unités de traitement de poteaux électriques, une fabrique d'allumettes en 2000.

Les forêts communautaires villageoises participent à un moindre degré à l'exploitation.

### **1.1.3 Les contraintes de production du secteur agricole**

Si l'appareil de production ci-dessus présenté paraît encore insuffisant, il se heurte également aux contraintes liées à un environnement socioéconomique et physique peu incitatif.

- Les conditions de fourniture des intrants et matériel agricole

Le brusque désengagement de l'Etat et son remplacement par des réseaux privés de distribution des produits agrochimiques et des semences n'a pu réussir à satisfaire que la demande des grandes filières des cultures industrielles et d'exportation manifestée par les grandes sociétés ou entreprises agricoles publiques ou privées. En outre, le non transfert aux paysans du savoir-faire des brigades phytosanitaires du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MINADER) s'est traduit par une recrudescence des grands fléaux dans le Nord et une dégradation de l'état sanitaire des cultures et plantations dans le Sud.

Si les outils et la mécanisation agricole sont encore tributaires des importations, une chaîne locale de montage de motoculteurs « Chinois » bien adaptés aux besoins des exploitants camerounais fonctionne déjà à Kribi.

- Les contraintes de transport et de commercialisation

L'état des réseaux de communication en milieu rural demeure indigent et les difficultés financières que connaît le pays n'augurent d'une amélioration dans les prochaines années que si l'atteinte du point d'achèvement de l'initiative PPTE est effective en juin 2006. Cette situation occasionne un accroissement sensible des

coûts de transport préjudiciable à la fois aux producteurs qui ne peuvent écouler et valoriser convenablement leur production sur les marchés nationaux et internationaux du fait de la diminution de la compétitivité de ces produits.

Quant aux infrastructures collectives de stockage, elles sont déficientes surtout en zone rurale. Les marchés ruraux et les grands marchés urbains sont peu nombreux et mal équipés. En outre, des pratiques illicites sont apparues. Au bout du compte, cette situation engendre des coûts de transaction élevés, limite fortement le pouvoir de négociation des petits producteurs et réduit leur part dans la valeur ajoutée et donc leur capacité à investir.

#### 1.1.4 Performance du secteur agricole

La production agricole par habitant est de près de 20% inférieure à ce qu'elle était au milieu de la décennie 70, selon les estimations, la consommation alimentaire moyenne par habitant inférieure à ce qu'elle était avant 1975, autrement dit à un niveau à peine supérieur aux seuils de consommation à partir desquels on considère que les populations sont sous-alimentées.

Enfin, les rendements par hectare restent faibles pour les grandes cultures et aucune perspective d'amélioration ne semble envisageable à moyens terme.

**Tableau 1:** Rendements moyens de certaines cultures en 2000/2001

Cultures	Rendements/na
Banane plantain	5,6
Banane douce	7,8
Manioc	14,9
Huile de palme	2,8
Maïs	2
Riz	3,0

Les cultures d'exportation agricoles traditionnelles: cacao, café arabica, café robusta qui utilisent environ 620.000 planteurs font vivre plus de 3 millions de personnes et exercent des effets d'entraînement sur le développement de l'ensemble du Cameroun méridional, souffrent d'une certaine désaffection depuis 20 ans. Les raisons en sont : l'instabilité des prix à la production, la faible productivité de la plupart des plantations, le faible pouvoir de négociation des planteurs face aux négociants et les nouvelles opportunités offertes par le marché mondial des produits vivriers.

Dans l'ensemble, on observe que l'affaiblissement considérable du rôle de l'Etat lié à son retrait de l'appareil de production agricole, sans une préparation suffisante pour assurer une bonne transition est accentuée par la pénurie financière endurée par les ministères en charge du secteur agricole et forestier, produit et produira encore des conséquences néfastes sur la production du secteur agricole au Cameroun.

Toute initiative d'élaboration de stratégie de promotion des exportations devra prendre en considération les résultats de ce diagnostic.

## **1-2 LE DIAGNOSTIC DU SECTEUR INDUSTRIEL**

Le Cameroun dispose de nombreux atouts pour le développement de son industrie. Mais force est de constater que les immenses ressources agricoles et forestières, les potentialités en pêche et élevage, en ressources minières et hydroélectriques sont encore sous-utilisées, ainsi qu'il apparaît tout au long de cette étude.

Les difficultés de l'industrie camerounaise sont liées à la sous utilisation des capacités de production installées et au vieillissement des équipements.

L'industrie connaît une situation paradoxale dans laquelle elle doit importer des ressources et autres matières premières pour lesquelles le pays dispose d'un avantage comparatif. Cette contrainte forte couplée à d'autres contraintes tout aussi pesantes au niveau des coûts de production et de transaction limitent gravement la productivité et la compétitivité du secteur, malgré la reprise de la croissance après la dévaluation de 1994.

### **1.2.1 L'appareil de production du secteur industriel et minier**

Selon le Plan Directeur d'Industrialisation (PDI), le secteur industriel employait un effectif total de 69618 employés en 1989 avec comme sous-secteur dominant, l'alimentation.

**Tableau 2** : Evolution des entreprises du secteur industriel

<b>1985-1986</b>			<b>1999-2000</b>			
Sous secteur	Nombre d'entreprises	Effectifs utilisés	Nombre d'entreprises	Effectifs employés	gE	Gmo
Total	487	69.618	212	59.091	-56	-15
Alimentation	185	20.490	58	24.526	-68	+20
Boisson et tabac	13	8.359	10	2.797	-23	-66
Textiles et confection	36	5.182	14	3.511	-61	-32
Bois et fournitures	68	9.316	41	7.957	-40	-14
Papier impression	24	2.053	25	1.716	+4	-16
Produits chimiques	20	2.278	24	2.428	+20	+6
Extraction	05	507	02	563	-60	+11
Matériaux de construction	07	826	06	653	-14	-21
Caoutchouc	15	11.265	12	6.935	-20	-38
Métallurgie de base	03	1.364	03	1.080	0	-21
Mécanique électrique	27	2.806	11	735	-60	-74
Matériel de transport	06	754	03	200	-50	-73
Autres manufacture	03	611	04	536	+33	-12

Electricité, gaz, eau	02	3.807	02	5.454	0	+43
-----------------------	----	-------	----	-------	---	-----

**Source** : calcul de l'auteur à partir des statistiques de la DSCN.

gE = taux de croissance du nombre d'entreprises de 1985/1986 à 1999/2000

gMo= taux de croissance des effectifs employés de 1985/1986 à 1999/2000.

Il ressort des données du tableau ci-dessus que le Cameroun a connu un véritable démantèlement de son appareil de production avec la crise économique et que seuls les sous-secteurs des produits chimiques, de l'industrie, gaz et eau ont évolué positivement.

### **1.2.2 Les contraintes de production et de commercialisation du secteur industriel**

Le secteur industriel doit faire face aux multiples difficultés d'un environnement physique et socioéconomique en constante évolution certes, mais déstabilisé par les contraintes de libéralisation des marchés imposées par l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), les difficultés d'accès aux capitaux internationaux et à la technologie, l'exigence de respect des normes érigées à l'entrée des marchés étrangers. A ces obstacles externes s'ajoutent des problèmes internes non encore résolus.

- Le problème de gouvernance

L'Administration publique est jugée lourde, très procédurière et tracassière et entretient des pratiques qui découragent l'investisseur. Sont régulièrement évoqués l'insécurité judiciaire et les nombreux contrôles menés dans les entreprises par les Administrations qui entravent le fonctionnement régulier des unités de production.

L'Administration douanière ne semble pas outillée suffisamment pour mettre en application la « valeur transactionnelle » qui découle de la convention de Kyoto.

Le programme national de gouvernance mis en place par le Gouvernement est porteur de beaucoup d'espoir.

### **1.2.3 Le manque de compétitivité des industries**

Il trouve des explications dans plusieurs facteurs dont les plus importants sont constitués par sa grande dépendance de l'extérieur pour les matières premières et les produits intermédiaires utilisés, frappés de taxe à l'importation ; le mauvais état des infrastructures des transports et de communication qui alourdit les coûts de transaction et le déficit énergétique. Enfin, l'industrie subit les conséquences d'un système scolaire qui ne privilégie pas toujours l'adéquation formation emploi. Il en est ainsi parce que le système scolaire a de tout temps favorisé l'enseignement général qui a généré une nombreuse population de sans emploi, jeune, instruite et non qualifiée.

La réforme du code du travail introduit le principe de flexibilité sur le marché du travail qui tend à alléger la charge salariale des entreprises au risque de porter un coût à la productivité et à la gouvernance dans les entreprises.

Des initiatives heureuses prises par l'Etat dans ses nouvelles missions de facilitation de l'activité économique à travers la création du Ministère de l'Enseignement Technique et Professionnel, la professionnalisation des enseignements dans les universités, l'implication du secteur privé dans les activités de formation, augurent d'un relèvement du niveau de qualification de la main d'œuvre.

### **1.3 - LE DIAGNOSTIC DU SECTEUR DES SERVICES**

L'expansion du commerce des services est perçue depuis la signature de l'AGCS en 1995 comme un instrument de promotion de la croissance et du développement. Malgré les mesures de libéralisation autonome prises par le Cameroun dans les principaux secteurs des services, des obstacles freinent la production et le commerce de services.

**1.3.1 Le secteur des télécommunications :** la libéralisation du secteur des télécommunications a eu un impact significatif sur l'ensemble du pays. Une demande croissante des services de télécommunication de haute qualité a entraîné un rapide développement du secteur. Deux opérateurs privés : la Société Camerounaise des Mobiles (SCM) filiale de Télécom, devenue Orange en janvier 2002 ; le groupe Sud-africain « Mobile Téléphone Network » (MTN) se livrent une concurrence rude sur ce marché dont on est en droit d'attendre une réduction substantielle des coûts. Le consortium CAMTEL, « Cameroon Telecommunication » qui a cédé 51% de ses parts et ne contrôle plus que les opérations de lignes fixes est en cours de privatisation. Le niveau de développement des infrastructures de communication reste par conséquent insuffisant. Cet état des infrastructures de télécommunication est préjudiciable au développement des échanges. Beaucoup reste à faire pour la promotion des TIC comme un outil primordial de développement des entreprises.

Le Guichet Unique mis en place pour les opérations du commerce extérieur répond au souci d'une diminution des coûts et des délais de passage portuaire. Dans le même souci, le Gouvernement a instruit la mise en place d'un Guichet Unique Electronique pour des échanges électroniques des données et documents, un portail électronique de services, un système de suivi de dossiers du commerce extérieur et un système automatique d'alerte en cas de dépassement des délais. D'autres initiatives sont prises avec l'appui de la coopération multilatérale : L'Association pour le Soutien et l'Appui de la Femme Entreprenante (ASAFE) gère un centre de ressources ou cyber boutique qui fournit à ses 3000 entrepreneurs l'accès à l'information, la technologie de la communication.

Le Groupement Interpatronal du Cameroun (GICAM) a lancé un service basé sur les TIC à l'intention des PME, le projet Business Advisory Services (BAS) orienté vers leurs préoccupations.

Enfin, la Chambre de Commerce, d'Industrie, des Mines et de l'Artisanat (CCIMA) abrite des plates-formes TICAD Exchange, Technonet Africa et ABEX réseaux d'échanges d'informations commerciale sort sur le continent africain sort entre les entreprises africaines et asiatiques.

### **1.3.2 Le secteur des transports.**

L'ensemble des infrastructures de transport terrestre demeure très peu développé. Le secteur du chemin de fer est dans un programme de concession de 20 ans et est exploitée par CAMRAIL contrôlé par le groupe BOLLORE. Si le réseau est insuffisant et inadapté, la qualité du service n'a pas connu des améliorations déterminantes (réduction des délais et des coûts).

Le réseau routier en place est confronté aux problèmes d'entretien et reste insuffisant. Les efforts sont entrepris pour relier les métropoles de la zone CEMAC tandis que le Fonds Routier a été créé pour l'entretien des grands axes.

Le transport maritime subit le problème récurrent de l'ensablement du principal Port de Douala qui allonge les délais de franchise<sup>3</sup>. 96% des échanges passent par le Port de Douala qui dessert le Tchad et la République Centrafricaine et qui est dépassé.

Enfin, le transport aérien connaît de graves difficultés relatives aux contre performances enregistrées par la compagnie aérienne nationale Cameroon Airlines en instance de privatisation.

L'Etat envisage la réalisation de projets dits structurants susceptibles d'améliorer sensiblement les conditions de transport des marchandises.

Les projets de création d'une zone industrialo-portuaire à Kribi et du Port en eau profonde de Limbe sont en étude.

### **1.3.3 Le secteur de l' énergie**

En plus des problèmes ci-dessus mentionnés, le secteur industriel à l'instar du pays dans sa globalité souffre du déficit énergétique. La privatisation de la Société Nationale d'Electricité n'a pas encore réussi à combler les attentes. La Société repreneuse AES SONEL projetait de réaliser 68.000 branchements par an ; soit 1.360.000 nouveaux branchements en 20 ans pour faire passer la desserte de 31% en 1999 à 49% en 2019. Or la Société éprouve des difficultés à satisfaire les anciens abonnés et cette situation se traduit par de nombreuses et incessantes coupures et une hypothèque sur les plans stratégiques des entreprises qui élèvent continuellement leur demande d' électricité corrélativement à l'accroissement des capacités de production en phase avec le redémarrage de la croissance économique du pays. Il en vient que l'électricité coûte cher. Par exemple la seule usine de production d'aluminium (ALUCAM) consomme 53% de la production totale de l'énergie électrique du Cameroun ; son projet de porter sa capacité au seuil du standard mondial d'efficacité industrielle (rentabilité) entraînerait un besoin en énergie de 3,3TWH supérieur à la production actuelle de AES-SONEL (2,80TWH).

---

<sup>3</sup> Delai maximum de franchise : cargo de - 500 tonnes 5 jours  
- 500 à 1500 t 7 jours  
- de + de 1500 t 9 jours



En réponse à ces graves difficultés susceptibles de compromettre gravement la croissance économique déjà enclenchée et face au déficit énergétique, l'Etat a mis au point deux projets de construction de barrages hydroélectrique à NACHTIGAL et MEZESSE dont les financements sont en cours de mobilisation. Le démarrage imminent des travaux mettra l'économie à l'abri de ces problèmes à moyen terme. La Société AES SONEL continue de renforcer sa capacité de production par la construction de centrales thermiques.

#### **1.3.4 Le secteur des services financiers**

Le secteur des services financiers est pleinement intégré à la sous-région CEMAC, par la réglementation commune en ce qui concerne le système bancaire et, grâce au code CIMA pour les assurances. Une série de réformes financières monétaires et judico-institutionnelles menées de 1990 à 1992 a restructuré et assaini le système bancaire désormais sous surveillance permanente de la COBAC. Il compte en 2001 dix banques commerciales dont les trois premières : la Société Générale de Banque du Cameroun (SBC), la Société Commerciale de Banque Crédit Lyonnais (SCB-CLC) et la Banque Internationale du Cameroun pour l'Épargne et le Crédit (BICEC) représentant environ les deux tiers des crédits à l'économie et des dépôts privés.

Enfin, dix huit compagnies d'assurance opèrent sur le territoire national et la bourse des valeurs mobilières de Douala a ouvert ses portes.

Malgré cette avancée remarquable, le secteur connaît un certain nombre de problèmes susceptibles d'entraver les activités des opérateurs du commerce dans ce secteur.

La faiblesse des capacités institutionnelles en terme de capital et d'infrastructures qui se traduit par le gap numérique ; la faiblesse des capacités humaines pour faire face à la libéralisation du commerce des services financiers constituent des entraves réelles à la pénétration des marchés étrangers (incapacité à détecter les créneaux et à assumer les risques).

## **II - LA PRESENTATION ET LA PERTINENCE DES PRINCIPAUX ACCORDS DE L'OMC ET DES ACCORDS REGIONAUX POUR LE CAMEROUN**

La structure de base des Accords de l'OMC s'appuie sur le GATT qui concernait les marchandises :

- les services avec l'AGCS ;
- la propriété intellectuelle (ADPIC) ;
- le règlement des différends.

Elle a été enrichie par la suite, mais dans la perspective de mieux préparer la VI<sup>e</sup> conférence ministérielle de Hon Kong qui marque peut être la fin du cycle de DOHA en décembre 2005, l'agenda des négociations arrêté par la décision du 1<sup>er</sup> Août 2004 du conseil Général de l'OMC retient :

- l'Accord sur l'agriculture ;
- l'Accord sur les produits non agricoles ;
- l'Accord général sur le commerce des services ;
- la Facilitation des Echanges (F.E).

La pertinence de ces thèmes de négociations pour le Cameroun est de gagée dans les développements de ce travail. Il est clairement établi pour le pays, classé parmi les PED que la politique commerciale retenue doit participer à la réduction de la pauvreté et au développement par l'accélération du rythme de croissance économique.

### **2.1 L'ACCORD SUR L'AGRICULTURE**

L'objectif de l'Accord est de libéraliser le commerce des produits agricoles et de renforcer ainsi le rôle du marché dans l'orientation des politiques appliquées ; ce qui améliorerait la prévisibilité et la sécurité tant pour les pays importateurs que pour les pays exportateurs. Les nouveaux engagements et règles dans les négociations correspondant aux trois piliers de l'Accord ci-après.

#### **2.1.1 LE SOUTIEN INTERNE**

Les négociations cherchent à obtenir de la part des Etats des réductions substantielles de toutes les formes de soutien interne ayant des effets de distorsion des échanges (subventions et autres programmes y compris ceux qui visent à accroître ou à garantir les prix à la production et les revenus des agriculteurs).

L'Accord cadre prévoit les modalités de négociations et les mesures qui ne peuvent pas faire l'objet de réduction.

- Les réductions consenties par les membres seront harmonisées et vont se faire sur la base des taux consolidés (les taux plafonds) ;
- La mesure Globale de soutien total consolidée ou soutien de la catégorie orange v.g soutien des prix du marché ; le soutien de minimis autorisé et les versements de la boîte bleue (versements aux producteurs pour limiter la

production) seront réduites suivant une formule étagée dont les paramètres et la période sont à déterminer, et à certaines conditions ;

- Le contenu de la boîte verte (versements qui ont des effets directs de distorsion nuls ou minimales sur les échanges devrait être clarifié) et réexaminé en vue de réduire les effets de distorsion sur des échanges ;
- La mesure Globale de soutien (valeur monétaire exprimée en chiffre qui mesure les niveaux du soutien annuel apporte peu le gouvernement aux producteurs) et les minimis (10% de la production totale pour les PED et 5% pour les PD) seront réduits. Ne sont pas concernés les PED qui pratiquent l'agriculture de subsistance.
- Les mesures d'aides directes ou indirectes, prises par les pouvoirs publics pour encourager le développement agricole et rural, les subventions à l'investissement disponibles pour l'agriculture dans les PED et les subventions des intrants agricoles disponibles pour les producteurs des PED et autres subventions faites dans l'optique de tout développement sont maintenues.

L'agriculture au sens large reste le secteur-clé de l'économie qui contribue à hauteur de 4.083.500 à l'emploi<sup>4</sup> en 2003 soit 67% des effectifs employés par les différentes branches d'activité. Le gouvernement accorde sa priorité au secteur rural dans sa politique de lutte contre la pauvreté. Dans ce cas, le soutien interne revêt une importance particulière dans les négociations sur l'agriculture à cause notamment de l'écart observé entre le soutien consolidé et le soutien appliqué.

Le problème de la libéralisation autonome se pose ici plus qu'ailleurs avec plus d'acuité dans la mesure où les réformes structurelles du PAS ont supprimé certaines subventions des pouvoirs publics pour les besoins de stabilisation, alors que pour les PD, ces subventions à la production demeurent maintenues. En outre, le problème de la suppression des préférences en terme de délai de mise en œuvre, devrait être posé et négocié dans le sens d'assurer non seulement la compatibilité des Accords de l'OMC et de l'Accord de Cotonou, mais aussi de donner de réelles opportunités de développement au Cameroun en particulier et, aux PED en général. Enfin, le principe de transfert du soutien d'une boîte à une autre devrait pouvoir être limité dans les P.D autant que l'application des mesures SPS qui limitent l'accès au marché des produits sur les marchés des PD.

### **2.1.2 LA CONCURRENCE A L'EXPORTATION**

Le cadre du 1<sup>er</sup> Août 2004 exprime l'engagement d'éliminer les subventions à l'exportation à une date butoir qui sera fixée selon les modalités à négocier. En outre les dispositions spéciales relatives aux subventions à l'exportation qui donnaient plus de flexibilité aux PED prendraient également fin au-delà d'une période raisonnable.

---

<sup>4</sup> Agriculture vivrière 2.546,30 ; Agriculture industrielle d'export 1308,88 ; élevage et chasse 60,00 ; sylviculture et exploit forêt 74,61 ; pêche et pisciculture 93,71 (en milliers).

L'intérêt sera également porté sur les nouvelles disciplines concernant l'aide alimentaire qui pourraient être arrêtées afin de prévenir l'écoulement des excédents.

Enfin, il est envisagé l'élimination parallèle de toutes les pratiques de subventions des exportations. Y compris les subventions inscrites dans les listes de certains éléments et aspects des crédits à l'exportation des entreprises de commerce d'Etat qui faussent les échanges.

### **2.1.3 L'ACCES AUX MARCHES**

L'objectif de l'Accord est l'amélioration substantielle de l'accès au marché des produits agricoles.

- ❖ la réduction des crêtes tarifaires et de la progressivité des droits sur les marchés des PD. Elle dépendra de la formule de réduction adoptée, définie comme une formule unique étagée avec des réductions plus importantes pour les droits plus élevés. Il est reconnu que l'un des enjeux majeurs des négociations sera de trouver une formule tenant compte des différentes structures tarifaires des PD et des PED ;
- ❖ la mise au point des listes de produits sensibles par le PD et les PED qui permet aux membres de protéger certains produits à condition que l'amélioration de l'accès aux marchés pour chaque produit associe engagements en matière de contingents tarifaires et réductions tarifaires ;
- ❖ sur la base des besoins d'aide alimentaire, de garantie des moyens d'existence et de développement rural, les PED devraient élaborer leur liste de « produits spéciaux » ;
- ❖ l'établissement d'un mécanisme de sauvegarde spéciale (MSS) est envisagé par l'Accord sur l'agriculture pour être utilisé par les PED à des conditions qui restent à déterminer alors que les négociations pour le maintien du mécanisme de la sauvegarde spéciale pour l'agriculture (MSS) pour les PD continuent.

Le Cameroun doit chercher à garantir l'accès aux marchés des PD à ses produits agricoles tout en évitant la dépendance alimentaire. Dans ce sens, une réflexion sur la formule de réduction des crêtes tarifaires et de la progressivité des droits s'impose. Mais la participation à l'établissement de la liste des produits sensibles demeure déterminante autant que du mécanisme de sauvegarde spéciale.

Ce volet de l'Accord sur l'agriculture retient particulièrement l'attention sur certains points liés au développement de la capacité de production et à l'amélioration de la compétitivité des produits camerounais. Il serait indiqué de négocier une marge de manœuvre ou une aide compensatrice à l'accroissement de la production. L'élimination des incidences négatives des mesures d'élimination des subventions à l'exportation et la négociation des périodes de mise en œuvre plus longues pour le retrait progressif de toutes les formes de subventions à l'exportation peuvent être d'une importance certaine pour le Cameroun.

## **2.2 L'ACCORD SUR LE COMMERCE DES PRODUITS NON AGRICOLES**

### **2.2.1 Les règles fondamentales de l'Accord**

L'objectif du SCM des marchandises créé par le GATT est d'offrir aux entreprises et tranches de production un environnement sûr, stable et prévisible dans lequel elles peuvent commercer dans ces conditions de concurrence loyales et équitables. Grâce à l'accroissement du commerce, à la promotion de l'investissement de la production et la création d'emplois, ce système devrait faciliter le développement économique de tous les pays (GATT 1994 Préambule).

Le système multilatéral et libéral du GATT repose sur quatre grandes règles.

A- Première règle : Les producteurs nationaux ne doivent être protégés qu'au moyen de droits de douane (Article XI et XII) maintenus à un niveau modéré. L'interdiction du recours aux restrictions quantitatives sauf dans des cas précis est renforcée. Les exceptions à cette règle concernant les pays en développement qui ont des difficultés de balance de paiements. D'ailleurs le mémorandum d'accord sur les dispositions du GATT de 1994 relatives à la balance des paiements exige que les pays en pareille situation appliquent plutôt des mesures fondées sur les prix car l'impact sur les produits importés est transparent et mesurable, (vg surtaxes à l'importation et dépôts à l'importation). L'utilisation des restrictions quantitatives n'interviendrait que si les mesures sur les prix ; ne peuvent pas enrayer la forte dégradation de la balance des paiements.

B- Deuxième règle : les droits de douane doivent être réduits et consolidés

Elle prescrit que les droits de douane et autres mesures que les pays appliquent pour protéger leur production nationale soient réduits et dans la mesure du possible, supprimés au moyen de négociations entre les pays membres et que les droits ainsi réduits soient consolidés, autrement dit que les pays s'engagent à ne pas les relever ultérieurement. (Article XXVIII et Article II : 16). Le principe de réciprocité et de l'avantage mutuel qui préside aux négociations est néanmoins modulé pour les pays en développement et des pays les moins avancés par la réciprocité relative et celui de la gradation des contributions et des concessions (Article XXVI du GATT 1994. Réunion concernant le Traitement différencié).

C – Troisième règle : Le principe de la nation la plus favorisée (NPF)

Le principe signifie que les membres qui accordent le traitement NPF s'engagent à ne pas faire de discrimination entre les pays et à ne traiter aucun pays moins favorablement qu'un autre pour toute question relative au commerce extérieur de marchandises (Articles I et XIII du GATT 1994). Les exemptions au principe NPF sont admises dans le cas d'arrangements régionaux et à des conditions rigoureuses. En effet, les réductions des droits

de douane et autres obstacles au commerce sont acceptées sur une base préférentielle (Article XXIV du GATT de 1994) dans le cas des arrangements régionaux (Unions Douanières et Zones de Libre Echange), le commerce entre les membres se fait en franchise de droit tandis que le commerce avec les autres pays reste assujéti aux taux de droits NPF. Cependant, dans une union douanière, les tarifs douaniers des pays membres sont harmonisés et appliqués de façon uniforme aux importations provenant des pays tiers (T.E.C) alors que dans les ZLE les pays membres continuent d'appliquer une harmonisation, les tarifs indiqués dans leurs tarifs douaniers nationaux.

Dans le cas de régimes de libre-échange unilatéral, les importations provenant de tous les pays en développement ou d'une partie d'entre eux sont admises en franchise de douane dans les pays développés sur une base de non-réciprocité

D – Quatrième règle : Le traitement national

Le principe du traitement national complète le principe NPF et instruit aux membres de l'OMC d'appliquer aux produits importés le même traitement qu'aux produits similaires d'origine nationale.

La libéralisation du commerce des produits industriels pose des problèmes aux PED ; non seulement elle entraîne une baisse des recettes douanières sur lesquelles ces pays s'appuient pour leur développement, mais encore elle expose ces pays à des coûts d'ajustement plus élevés y compris à un risque de désindustrialisation et de perte de capacité de production et de compétitivité.

### **2.2.2 La Déclaration de Doha et l'Accord cadre du 1<sup>er</sup> Août 2004**

Selon les termes de la déclaration ministérielle de DOHA « les négociations sur l'accès aux marchés des produits non agricoles visent à réduire ou à éliminer les droits de douane, les crêtes tarifaires, les droits élevés et la progressivité des droits ainsi que les obstacles non tarifaires en particulier pour les produits dont l'exportation présente un intérêt pour les PED ».

Les points essentiels des négociations contenus dans l'Accord cadre du 1<sup>er</sup> Août 2004 portent sur :

- A. L'adoption d'une formule pour la réduction tarifaire (crêtes tarifaires et progressivité des droits de douane);
- B. Le pourcentage et le niveau de consolidation des droits de douane ;
- C. Le traitement spécial et différencié ;
- D. Une réciprocité qui ne soit pas totale pour ce qu'est des engagements de réduction
- E. L'initiative sectorielle ;

F. Les barrières non tarifaires.

### LA FORMULE DE REDUCTION

Parmi les propositions faites, le texte de Derbez a été retenu pour servir de base. Il donne une formule non linéaire appliquée ligne par ligne tenant compte des besoins et intérêt spéciaux des PED, retenue par l'Accord-cadre qui prévoit des négociations additionnelles pour parvenir à un consensus sur les détails spécifiques des éléments initiaux du texte de Derbez (le traitement des droits de douane non consolidés, la flexibilité donnée aux PED, la questions de la participation à la composante sectorielle et aux préférences).

La formule proposée serait de type :  $T1 = \frac{ato}{ato + to}$  avec

T1 = taux final

T0 = taux initial

Les négociations portent sur le paramètre a. Plus a est petit plus la valeur de t1 tend vers 0. Dans ce cas, les produits des pays exportateurs rentrent pratiquement en franchise des droits de douane dans les pays où les tarifs à l'entrée sont nuls. La décision du 1<sup>er</sup> Août 2004 dispose que la base pour commencer les réductions tarifaires poursuit un multiple des taux de droits NPF appliquer dans le souci de renouveler un certain nombre de taux (t1) à un faible niveau dans les PED. Il est proposé dans le cadre que ce multiple soit **a=2**.

### LA CONSOLIDATION DE DROITS DE DOUANE

Les questions essentielles sur ce point portent sur la portée (%) des consolidations et le niveau de consolidation.

La situation actuelle dans les PED présente 78% des lignes tarifaires consolidées et dans les PMA, moins de 40%.

Les implications immédiates au niveau de l'application de la formule de réduction tarifaire sont que les taux consolidés servent de point de départ pour les réductions. Pour les lignes tarifaires non consolidées, la base pour les réductions tarifaires sera deux (02) fois le taux NPF appliqué au cours de l'année de base (2001).

A long terme, une marge de manœuvre est laissée pour les stratégies de développement.

### LE TRAITEMENT SPECIAL ET DIFFERENCIE

Il pourrait être demandé pour :

- des abaissements inférieurs (jusqu'à la moitié de ceux prévus sur la formule) à un maximum de 10% des lignes tarifaires pour autant que ces lignes tarifaires ne dépassent pas 10% de la valeur totale des importations des membre ;

- laisser les lignes tarifaires non consolidées, sans abaissement, pour un maximum de 5% des lignes tarifaires pour autant qu'elles ne dépassent pas 5% de la valeur totale des importations du Membre ;
- exempter les PMA d'appliquer la formule ni de participer à l'approche sectorielle.

## **LA RECIPROCITE DES ENGAGEMENTS DE REDUCTIONS**

La réciprocité des engagements de réductions ne devrait pas être totale pour tenir compte des besoins et des intérêts particuliers des PED et des PMA.

### **2.2.3 L'INITIATIVE SECTORIELLE**

Le cadre dispose qu'une composante tarifaire sectorielle, visant à éliminer ou à harmoniser les droits de douane en particulier pour les produits dont l'exportation présente un intérêt pour les PED est un élément essentiel des négociations sur l'accès aux marchés des produits non agricoles.

### **2.2.4 INTERET DU CAMEROUN DANS LES NEGOCIATIONS SUR LES PRODUITS NON AGRICOLES**

Les recettes douanières sont un atout important dans le développement du Cameroun. Il en est de même du processus d'industrialisation qui demande à être consolidé par rapport à la phase de démarrage dans laquelle il se situe. En outre, la formule de réduction tarifaire retenue dans les négociations devrait être tel qu'elle favorise l'accès des produits camerounais sur les marchés extérieurs.

## **2.3 L'ACCORD GENERAL SUR LE COMMERCE DES SERVICES**

Les services sont devenus le compartiment le plus dynamique du commerce international. En 2002, les exportations mondiales des services ont représenté 1600 milliards de dollars. La participation des PED est passée de 18% en 1990 à 23% en 2002. Au Cameroun avec une contribution de 2,2% à la croissance réelle en 2003 estimée à 4,4%, le secteur des services a été le véritable moteur de la croissance.

### **2.3.1 PRESENTATION GENERALE DE L'AGCS**

L'AGCS est entré en vigueur en février 1995 suite aux négociations du cycle d'Uruguay avec la création de l'OMC. Tous les membres sont signataires de l'AGCS et s'engagent de ce fait à procéder à de nouvelles séries de négociations dont la présente a démarré en février 2000 et se fait partir du procédé des Requêtes et d'offres.

L'AGCS se fixe comme objectif fondamental d'assurer l'expansion du commerce des services et d'en faire un instrument de promotion de la croissance et du développement (Article IV, Article XIX). Sa contribution au commerce mondial des services est censée reposer sur deux axes destinés à assurer la transparence et la prédictibilité accrues des règles et réglementations pertinentes d'une part, de promouvoir la libéralisation progressive par des succès successives de négociations d'autre part.



La nouvelle série de négociations se propose d'élever progressivement le niveau de libéralisation du commerce des services afin de « promouvoir les intérêts de tous les participants sur une base d'avantages mutuels et d'assurer un équilibre global des droits et des obligations » (Art XIX1).

### **2.3.2 LES OBLIGATIONS DES MEMBRES**

Elles sont des obligations générales inconditionnelles et des obligations générales conditionnelles.

- les membres sont tenus de publier dans les moindres détails toutes les mesures qui affectent le fonctionnement de l'AGCS, (Art. III), d'informer le conseil du commerce des services au moins chaque année des modifications juridiques ou réglementaires adoptées qui affectent le commerce des services visés par les engagements spécifiques souscrits.
- l'obligation en matière de traitement NPF (Article II) est applicable à toute mesure qui affecte le commerce des services dans tout secteur visé par l'Accord, et le respect de cette obligation par les monopoles et les fournisseurs exclusifs (Article VIII1).
- l'obligation pour les membres d'ouvrir des voies de recours (Article VI2).
- les consultations sur les pratiques commerciales (Article IX) et les consultations sur les subventions qui affectent le commerce (Article XV.2) constituent enfin des obligations dites générales inconditionnelles.

Les obligations générales sont relatives uniquement aux secteurs indiqués dans la liste d'engagements du membre concernant la réglementation intérieure, (Article VI) les monopoles (Article VIII) les paiements et transferts (Article XII).

### **2.3.3 INTERET DE L'AGCS POUR LE CAMEROUN**

Le Cameroun comme tous les Membres signataires de l'AGCS a le droit de réglementer la fourniture de services dans la poursuite de ses propres objectifs. Des exemptions spécifiques prévues dans le cadre de l'Accord. Elles reconnaissent au gouvernement la liberté de poursuivre tout objectif de politique nationale pour autant que les mesures pertinentes sont compatibles avec l'AGCS. C'est dans le même esprit que l'Article XIX stipule que la libéralisation du commerce des services respectera dûment les objectifs de politique nationale et le niveau de développement des membres tant d'une manière globale que dans les différents secteurs.

Cette flexibilité reconnue dans la libéralisation (libéralisation progressive) est valable dans l'application des politiques d'intégration économique (Article V) et le maintien des restrictions pour des raisons de balance des paiements (Article XII).

Le Commerce des services est un élément dynamique pour la croissance économique et d'intégration économique. Il participe à la réduction des coûts de transaction sur lesquels se joue la compétitivité des économies et des secteurs.

En outre les négociations sur l'AGCS ont débuté en 2001 alors que le Cameroun avait déjà réalisé avec l'assistance des institutions de Bretton Woods des réformes de libéralisation autonome qui devraient lui conférer un crédit lors des négociations<sup>5</sup>.

Enfin le Cameroun dans le cadre du partenariat APE ACP avec l'Union Européenne bénéficie au titre de l'Accord de Cotonou des préférences tarifaires. Pour le Cameroun les secteurs figurant sur la liste d'offres sont ; le Tourisme, les services aux entreprises, les Télécommunications, les transports, les services financiers non réciproques jusqu'en 2007 date à laquelle les APE/ACP devront être compatibles avec les Accords de l'OMC<sup>5</sup>. Les négociations actuelles sur l'AGCS devraient tenir compte de cette échéance.

## **2.4 L'ACCORD SUR LA FACILITATION DES ECHANGES**

La Facilitation des échanges (F.E) est l'un des nouveaux thèmes qui prend de plus en plus d'envergure dans l'actualité des échanges commerciaux internationaux.

### **2.4.1 PRESENTATION GENERALE**

Le conseil Général dans le cadre du Programme de Doha avait décidé que soient entamées des négociations sur la FE. La Facilitation des Echanges couvre en principe toute la logistique nécessaire au transport des marchandises au-delà des frontières et autre aspects les plus pertinents, y compris l'harmonisation des normes régissant les échanges commerciaux, l'assainissement des pratiques régulatrices corrompues, la réglementation des services propres au secteur, à savoir la publicité, l'entreposage, les équipements communautaires tels que ses réseaux électrique, téléphonique et de communication faibles.

L'Accord cadre du 1<sup>er</sup> Août 2004 prévoit que les négociations sur F.E portent sur :

### **2.4.2 LES OBLIGATIONS DE L'ARTICLE X DU GATT. L'ARTICLE DISPOSE DES OBLIGATIONS VIS-A-VIS DES PARTIES CONTRACTANTES CI-APRES :**

- l'obligation de publier promptement les législation, réglementations décisions judiciaire et administrations d'application générale susceptibles d'affecter les importations et exportations ;
- l'obligation de ne pas mettre en application, avant leur publication officielle certaines mesures relatives à :

---

<sup>5</sup> OMC, conseil du commerce des services, Modalités du traitement de la libéralisation autonome, TNIS/6 mars 2003

- un paiement anticipé des tarifs douaniers ou autres droits sur les importations ;
- l'imposition d'une nouvelle obligation ou d'autres obligations, restrictions ou prohibitions sur les importations ou les transferts de fonds à ce titre ;
- l'obligation d'administrer de façon impartiale et raisonnable les mesures législatives et réglementaires, les décisions judiciaires et administratives relatives aux importations et exportations ;
- l'obligation de maintenir ou d'instituer des tribunaux ou procédures judiciaires, arbitraux ou administratifs.

#### **2.4.3 LES OBLIGATIONS DE L'ARTICLE VIII DU GATT**

L'article VIII impose un certain nombre d'obligations aux parties contractantes dont le but est de simplifier, moderniser et normaliser les procédures d'importation, d'exportation et de douanes :

- les limitations des frais et charges liées à l'importation et à l'exportation en termes de montant, de mesure de protection indirecte de produits locaux ou d'imposition pour des besoins fiscaux.
- L'obligation pour une partie contractante de revoir l'application de ses législations et réglementations suite à une requête à elle adressée par une autre partie contractante.
- L'interdiction des pénalités « substantielles » pour des solutions mineures des réglementations ou des procédures douanières

#### **2.4.4 LES OBLIGATIONS DE L'ARTICLE V DU GATT**

Les obligations des parties contractantes découlent des termes de l'article à savoir :

- Le convoi en transit ne doit pas être soumis à des retards ou restriction incluses.
- Le convoi en transit doit être exonéré de taxes douanières, de frais de transit et autres charges ;
- Les frais tels ceux liés au transport ou aux formalités administratives devraient être raisonnables.
- Le traitement des NPF doit être accordé aux produits en transit.

L'Article V est censé créer des besoins spécifiques comme ceux relatifs à la création des infrastructures, à l'amélioration des services, à la création des centres de formation et à la formation du personnel.

## **2.4.5 LA PERTINENCE DU THEME DE LA FE POUR LE CAMEROUN**

Le Cameroun est membre de la CEMAC (communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale) et présente un littoral qui le prédispose comme pays de transit en direction du Tchad et de la RCA rangés parmi les PMA. Les engagements qu'il pourrait être amené à prendre devraient être pris à la suite des concertations avec ces Etats. Certes il existe déjà un code douanier commun et un code CIMA d'assurance partagés par eux sur un plan africain, mais le Cameroun devrait chercher à évaluer ses besoins d'assistance et négocier cette assistance par rapport aux différentes obligations relatives aux Accords F.E dont il assume la plus grande responsabilité.

Le Cameroun s'est engagé dans des réformes structurelles dans le souci d'améliorer et de moderniser son environnement pour le rendre attrayant aux IDE et favorable au développement économique. A ce titre les négociations sur la FE constituent un centre d'intérêt important pour les autorités gouvernementales, les opérateurs économiques et la société civile. Il est par conséquent nécessaire qu'un lien soit établi entre la nature et le niveau des engagements du Cameroun et l'assistance de la part de PD nécessaire à la réalisation de ces engagements. Il reste entendu que l'assistance ne peut être que moins que proportionnelle et la proportion devrait être arrêtée.

## **2.5 LES ACCORDS COMMERCIAUX REGIONAUX (UE- APE)**

### **2.5.1 CONTEXTE GENERAL**

Selon les estimations de la CNUCED, 40% du commerce mondial s'effectue aujourd'hui dans le cadre d'accords régionaux<sup>6</sup> et ce pourcentage devrait s'élever par ce que ces accords jouent désormais un rôle prééminent dans l'évolution du SCM et exercent une influence remarquable sur les perspectives de développement des PED. A l'horizon 2007, le nombre de ces accords devrait dépasser 300 ; qu'il s'agisse d'accords nord-sud ou d'accords Sud-Sud.

Dans le cadre de l'Accord de Cotonou, des négociations sont actuellement engagées sur la base des principes clés qui préconisent.

- La coordination du commerce, de l'aide au développement et de la dimension politique ;
- L'établissement de la règle de la réciprocité ;
- La prise en compte du principe de la différenciation ;
- L'intégration régionale approfondie.

Ces négociations qui se préparent doivent aboutir à la signature d'Accords de partenariat économique (APE) d'une durée de douze ans à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2008.

---

<sup>6</sup> CNUCED, « Examen des faits nouveaux et des questions se rapportant au programme de travail de l'après Doha » Note du secrétariat TD/B/51/4, 31 août 2004, p 25.

La première phase de négociation a débuté en 2000 alors que les pays africains rentreront en lice au cours de la deuxième phase ouverte en 2003.

### **2.5.2 LES OBJECTIFS DES NEGOCIATIONS DE L'ACCORD DE PARTENARIAT DE COTONOU**

L'un des objectifs majeurs est la création progressive d'une zone de libre échange (ZLE) entre la CEMAC/SAO TOME ET PRINCIPE et l'Union Européenne dans la perspective d'une application progressive du principe de réciprocité qu'implique le niveau de développement insuffisant des Etats de cette région et les principes de flexibilité et d'asymétrie. Autrement dit, les préférences commerciales non réciproques dont bénéficient les pays ACP vont disparaître au profit d'un traitement préférentiel réciproque.

Les Accords commerciaux récents comme celui de Cotonou dits de nouvelle génération ou « OMC – plus » traitent non seulement du commerce de marchandises, mais aussi selon un langage imagé, d'autres points de réglementation « derrière les frontières » : les services, l'investissement, la politique de la concurrence et les ADPIC.

Dans l'agenda spécifique des négociations de l'accord de Cotonou figurent trois thèmes principaux :

- les entraves aux échanges ;
- les contraintes d'offre des pays ACP ;
- la question de la compatibilité des Accords régionaux avec les règles de l'OMC.

L'expérience a montré que les négociations Nord-Sud aboutissent généralement à un plus large accès aux marchés et à des normes réglementaires plus rigoureuses que les négociations multilatérales à cause de l'asymétrie des pouvoirs de négociation d'une part, de la transformation des relations économiques fondées sur les préférences unilatérales en relations fondées sur la

réciprocité d'autre part. Le risque d'une marginalisation accrue peut être perçu au regard non seulement de l'érosion des préférences anticipée mais aussi d'une libéralisation accrue dans les contextes régionaux, susceptible d'entraîner une dilution et une limitation du traitement spécial et différencié (TDS) et de la marge de manœuvre laissée aux politiques nationales dans le cadre du SCM.

### **2.5.3 LA PERTINENCE DE L'APE/CEMAC/SAO TOME ET PRINCIPE /UE**

Plus de 60% des échanges extérieurs du Cameroun se passent avec l'Union Européenne. La CEMAC dont le Cameroun constitue la tête éprouve des difficultés de pénétration des marchés étrangers (incapacité à détecter les créneaux et à assumer les risques).

## PARTIE II

### PERFORMANCES ECONOMIQUES APRES LES ACCORDS DE MARRAKECH (1995) ET DE COTONOU (2000)

Les Accords de Marrakech instituant l'OMC sont signés presque une année après la dévaluation du franc CFA en janvier 1994, mesure d'ajustement externe destinée à mieux valoriser les avantages comparatifs du pays à la suite de différentes mesures d'ajustement interne.

L'enjeu principal de ces mesures d'ajustement effectuées sous le cadrage des Institutions de Bretton Woods reste la libération des échanges, le désengagement de l'Etat des fonctions productives, son recentrage sur ses fonctions régaliennes et rationalisation de ses fonctions de services publics. Fin 1994 correspond à la reprise de la croissance économique après une décennie de récession caractérisée par le taux de croissance du PIB qui est passé de 3,3% entre 1980-1990 à 0,1% entre 1990-1997<sup>7</sup>

#### **I- LA REPRISE ET STABILISATION DE LA CROISSANCE ECONOMIQUE**

Le taux de croissance réel du PIB au cours de l'exercice 1995/1996 se situait à 5% ; il a évolué par la suite à une moyenne supérieure de 4% jusqu'en 2004.

**Tableau 3:** Taux de croissance du PIB en termes réels 1995-2004 et structure du PIB(en %)

<b>Années</b>	<b>1995</b>	<b>1998</b>	<b>2000</b>	<b>2002</b>	<b>2003</b>
Taux de croissance du PIB	4,8	5,1	4,6	4,0	4,3
Secteur primaire	19,4	20,3	20,1	19,7	19,3
Secteur secondaire	26,9	27,4	28,5	27,3	26,7
Sectaire tertiaire	34,2	32,9	33,8	35,6	36,7

Malgré le retour à la croissance économique, les objectifs macroéconomiques du gouvernement de porter le taux de croissance annuel à 7% sur une longue période d'une part, de contenir le taux d'inflation au dessus de 2% et le déficit du compte courant en déçu de 3% du PIB d'autre part ne sont pas atteints.

Des raisons souvent avancées tiennent au fardeau de la dette extérieure qui se révèle être un véritable obstacle à la croissance ; aux effets pervers des mesures de restructuration de l'économie nationale, aux aléas de l'environnement économique international.

#### **II- L'EVOLUTION DES ECHANGES INTERNATIONAUX**

Le développement des échanges commerciaux dans un contexte de libre échange est reconnu comme un facteur de bien être dans les différentes théories économiques et modèles qui fondent les politiques macroéconomiques et commerciales.

<sup>7</sup> Rapport sur le développement dans le monde 1988-1998 P 413 tableau 6

**Tableau4:** Evaluation du PIB et échanges extérieurs (en milliards FCFA)

	<b>PIB</b>	<b>EXPORTATIONS (X)</b>	<b>IMPORTATIONS (M)</b>
1995	4529,32	1067,8	805,9
1996	4883,83	1141,91	898,21
1998	5324,76	1141	977,62
1999	5797,92	1242,52	1026,60
2000	6170,61	1326,8	1059,1
2001	6612,39	1537,6	1300,1
2002	7061,44	1547,9	1639,3
2003	7583,08	1511,6	1571,0
2004	7916,9	1602,3	1576,4
		1264,2	1383,8

**Source :** Tableau construit à partir des données des comptes nationaux.

Pour la période 1995-2003, les échanges commerciaux ont été multipliés par 1,7 ; ce qui représente 70% d'accroissement : la libéralisation semble avoir permis une participation de plus en plus accrue du pays au commerce international en espérant que le fléchissement de -16,7% observée de 2003 à 2004 ne constitue pas l'amorce d'une décroissance persistante du solde de la balance des opérations courantes. Le solde est resté excédentaire de 1995 à 2004 à l'exception des années 2001 et 2002, alors que le taux de dépendance de l'économie nationale vis-à-vis de l'extérieur s'est maintenu à 41% au cours de la période de référence.

Il peut être intéressant de rapprocher ces performances globales du commerce extérieur de la période 1995-2003 à celles de la décennie 1970-1980 correspondant à la mise en œuvre de la politique de développement par substitution des importations par la production locale. Cette politique protectionniste dans son essence s'exprimait au plan commercial par l'institution d'une licence ou agrément à l'exportation et à l'importation et du Programme Général des échanges.

Au cours de la période 1969-1970-1979, les échanges ont été multipliés par 4 ; cependant la balance commerciale<sup>8</sup> était chroniquement déficitaire à l'exception des exercices 1969-1970 et 1973-1974 pour lesquels les soldes étaient excédentaires respectivement de 5,3 et 18,3 milliards FCFA. Les résultats des échanges commerciaux au cours de la période 1995-2003 peuvent aussi être examinés selon les produits et les Accords qui réglementent les échanges extérieurs de ces produits ;

l'objectif visé est de déceler l'influence de l'Accord sur l'Agriculture, de déceler l'influence de l'Accord sur le commerce des produits non agricoles, de déceler l'influence de l'Accord sur le commerce des services à travers le comportement de ces produits à l'exportation au cours de la période de référence 1995-2003.

### **III- L'ACCORD SUR L'AGRICULTURE ET LE COMMERCE DES PRODUITS AGRICOLES**

#### **3.1. Impact général de l'Accord sur les exportations**

<sup>8</sup> ABENA NGUEMA « les échanges », Encyclopédie de la République Unie du Cameroun. Chapitre IV, T3, P 241, NEA, Dakar, 1982.

Les exportations de produits agricoles ont régulièrement diminué. De 1998 à 2003, la baisse est de -46% alors que pour la période 1994-1998, elles ont augmenté de 85% en valeur globale. Les produits vivriers ont vu les exportations multipliées par 6,7%, les produits d'élevage et de chasse par 17%. Par contre les produits de l'agriculture d'exportation (Cacao, Café, Coton, Banane etc...), de la sylviculture et de l'exploitation forestière ; de la pêche et de la pisciculture enregistrent une baisse des valeurs exportées durant la période de référence 1995-2003.

**Tableau 5** : Exportations de produits agricoles 1995-2003 (en milliards FCFA).

Produits	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
<b>Agriculture vivrière</b>	1,79	2,40	1,72	5,01	10,51	10,83	10,92	11,57	11,97
<b>Agriculture d'exportation</b>	122,76	101,08	109,98	106,69	1001,49	97,20	102,49	107,19	105,77
<b>Elevage et chasse</b>	0,14	0,26	0,79	1,18	1,04	0,62	0,77	1,04	2,38
<b>Agriculture et exploitation</b>	131,04	129,69	137,34	139,53	118,55	42,55	19,21	23,00	16,34
<b>Pêche et pisciculture</b>	0,36	0,79	0,63	0,81	0,88	0,43	0,26	0,13	0,25
<b>Total</b>	256,09	234,19	250,46	253,22	232,47	151,63	133,65	142,93	136,71

Il est difficile de reconnaître à l'Accord sur l'Agriculture une quelconque responsabilité sur la perte de vitesse des exportations des produits agricoles à cause de la libéralisation autonome intervenue dans le secteur de 1991 à 1995, dans le cadre du programme d'ajustement structurel.

Les réformes entreprises dans le secteur n'ont pas levé les contraintes qui pèsent sur la distribution des engrais (insuffisance de l'offre, faibles revenus des utilisateurs, insuffisance du crédit de campagne).

En somme, l'offre à l'exportation reste influencée par les facteurs suivants :

- ❖ L'utilisation insuffisante du matériel agricole,
- ❖ Les difficultés de livraison à temps et en quantité suffisante des pesticides,
- ❖ Le vieillissement des planteurs et des plantations,
- ❖ Le respect des normes sanitaires et phytosanitaires (SPS),
- ❖ L'insuffisance exploitation des terres cultivables.

L'insuffisance de l'offre à l'exportation est liée au bas niveau de productivité qu'on explique par :

- Le manque de collaboration entre chercheurs, formateurs et agriculteurs ;
- Le faible taux d'encadrement des paysans (un encadreur pour 32 paysans) ;
- L'insuffisance des moyens logistiques et du crédit agricole (crédit de campagne) ;
- La rareté des technologies adaptées.



### **3.2 La promotion des produits agricoles à l'exportation dans le cadre du SCM**

Les opportunités apportées par la libéralisation des marchés sont nombreuses en termes d'accès aux différents marchés par les produits traditionnels et non traditionnels. Le problème posé est celui de savoir quel produit pour quel marché. Le choix des produits du secteur à promouvoir à l'exportation ne peut se faire qu'à partir d'un certain nombre de critères dont les plus déterminants sont :

- Les priorités du gouvernement en matière de politique économique ;
- Le potentiel de croissance du secteur ;
- La croissance du marché mondial.

Les résultats de l'enquête sur la consommation des ménages ECAM 1996 ont établi que la pauvreté au Cameroun est essentiellement rurale et correspond au manque de ressource matérielles ou financières nécessaires à la satisfaction des besoins de base de l'individu tels que l'alimentation, le logement, la santé, l'éducation et l'accès à l'eau potable.

Le Cameroun a fait siens les objectifs du millénaire pour le développement de l'Afrique et dans le cadre général de la stratégie de réduction de la pauvreté, le secteur rural occupe une place prépondérante. Le document de stratégie de développement du secteur rural (SDSR) composante productive du programme de stratégie de réduction de la pauvreté, à côté d'une composante sociale.

L'objectif visé est d'assurer la sécurité alimentaire d'une part et réussir l'intégration du secteur rural dans les échanges régionaux et internationaux d'autre part. L'atteinte de ces objectifs repose sur l'effectivité du partenariat secteur public-secteur-privé-société civile.

L'intégration du secteur rural dans les échanges régionaux et internationaux passe nécessairement par l'accroissement de la production et de productivité des exploitations, l'amélioration de la compétitivité des filières qui impose réaliser des gains de productivité par une diminution des coûts de transformation et de mise au marché par une amélioration de la qualité des produits.

### **3.3 Le choix des produits traditionnels**

Le qualificatif de produits traditionnels s'applique aux produits agricoles d'exportation ou de vente qui ont été introduits au Cameroun depuis le début du 20<sup>ème</sup> siècle (1901) et progressivement Cacao, Café, Banane, Caoutchouc, Huile de palme, Coton etc..

Il s'oppose aux produits non traditionnels dont l'intérêt pour l'exportation est récent et qui composent la branche « agriculture vivrière ».

L'utilisation du modèle BCG adapté par le CCI dans une étude statistique destinée à identifier les produits et marchés d'exportation prioritaires du Cameroun a donné des résultats significatifs.

**Tableau 6:** Portefeuille de produits d'exportation du secteur agricole :

	Code HS	Produits par secteur	Croissance du marché mondial	Croissance offre du Cameroun	observations
1	080 300	Bananes y c les plantains fraîches ou sèches	+2	+5	Résistant
2	180 100	Cacao en fèves et besoins bruts	-13	+19	Champion
3	090 111	Café non torréfié non décaféiné	-13	-24	Déclinant
4	071 410	Racines de manioc	-3	+33	Résistant
5	200 559	Autres haricots non congelé sans vinaigre	+5	+2	Résistant
6	151 110	Huiles de palme brutes	+40	+21	Champion
7	520 100	Coton non cardé ni peigné	0	+16	Résistant
8	400 122	Caoutchouc naturels	+15	+13	Champion
9	400 349	Autres de bois tropicaux	+2	-16	Déclinant
10	440 729	Autres de bois tropicaux	-5	+9 (1 <sup>er</sup> )	Résistant
11	440 710	Bois de annifères	-1	+25	Résistant
12	440 724	Virola Mahogany	+1	+10 (1 <sup>er</sup> )	Résistant
13	440 920	Bois profil bout long	+6	+16	Champion
14	400 110	Latex de caoutchouc	+10	+9	Champion

**Source :** ABENA NGUEMA, Analyse des produits et marchés prioritaires pour le développement des exportations, du Cameroun, doc. CCI, Genève, 2005, pp 69-70.

Le produit ou secteur champion est celui qui réalise des gains dans un marché dynamique c'est le cas du Cacao, de l'Huile de palme brute, du Caoutchouc naturel et du latex de caoutchouc etc...le produit contre performant cumule des pertes dans un marché dynamique.

Le produit résistant réalise des gains sur un marché en déclin le produit déclinant occasionne des pertes sur un marché en déclin : Bananes, racines de manioc, haricots, coton, bois de conifères Virola, autres de bois tropicaux. Sur la base de ces résultats, quelques produits devraient être promus pour maximiser les opportunités d'accès au marché résultant des accords régionaux et de l'OMC.

### **3.3.1 Le Cacao en fèves et brisures de fèves brutes ou torréfiées (180 100)**

Ce produit pourrait être promu à l'exportation parce que sa production bénéficie d'une longue tradition et qu'il existe des circuits de commercialisation. L'effort à fournir par le gouvernement se situerait au niveau de l'encadrement des planteurs, de la réhabilitation des infrastructures de recherche et de transport.

### **3.3.2 L'Huile de palme brute (151 110)**

Le développement de la culture du palmier à huile est en plein essor dans le cadre du programme national de relance de la production de l'huile de palme. les exportations de ce produit ne pourraient prendre de l'envergure qu'après l'augmentation notable des capacités de production à cause de la demande interne qui reste forte.

### **3.3.3 Bananes YC les plantains fraîches ou sèches**

L'offre de la banane dessert est suffisamment abondante et de bonne qualité et le marché européen est favorable à la banane ACP. Il faudrait intéresser davantage les opérateurs nationaux à la culture de la banane. On peut craindre la fin des quotas et contingents prévue dans le cadre des négociations multilatérales de l'OMC ou régionales qui inonderait le marché européen de la banane dollar moins cher.

Pour le plantain, un plan de développement de la production est entrain d'être mis en œuvre et le produit pourrait être retenu par le gouvernement comme produit phare dans la lutte contre la pauvreté du monde rural. Une augmentation notable de la production entraînerait un accroissement des exportations en direction de la sous-région Afrique centrale qui demeure un marché potentiel.

### **3.3.4 Caoutchouc naturels (400 122)**

Le secteur bénéficie de bons rendements et ses produits sont de bonne qualité. Les exportations déjà importantes continuent de croître mais les plantations sont saturées l'optimisation des exportations de caoutchouc naturels implique : le maintien de la qualité dans l'attente du renouvellement des plantation, les études en vue de développer une industrie de transformation locale.

### **3.3.5 Coton non cardé ni peigné (520 100)**

Des perspectives de développement des exportations existent pour la filière coton graine aussi bien pour le marché sous régional que sur le continent. Il conviendrait par conséquent d'encourager le développement des capacités de production et d'organiser la profession en luttant contre la fraude. Quant au coton fibre, il est exporté à 95% et reste menacé par le risque de saturation si rien n'est fait pour accroître les capacités de production.

## **3.4 Le choix des produits non traditionnels**

Le choix des produits concernés d'un passé récent dans le domaine de l'exportation. A l'origine produits pour l'autoconsommation, la crise des années 80, 90 leur a donné une importance déterminante dans les échanges régionaux (Nigéria, CEMAC, CEEAC).

## **IV- L'ACCORD SUR LE COMMERCE DES PRODUITS NON AGRICOLES ET LE COMPORTEMENT DES EXPORTATIONS DES PRODUITS INDUSTRIELS**

### **4.1 L'impact global de l'Accord sur les exportations**

Les exportations de produits manufacturés et semi-finis y compris les produits de la mine saisis par la comptabilité nationale (SCN) ont presque doublé de 1995 à 2003.

#### **4.1.1 L'évolution des soldes de la Balance Commerciale (BC) et de la Balance des Opérations Courantes (BOC)**

De 1981 à 2003 la Balance Commerciale a été régulièrement excédentaire de quelques années 1981 à 1983 et 1986, 1987 pour lesquelles les déficits ont été enregistrés.

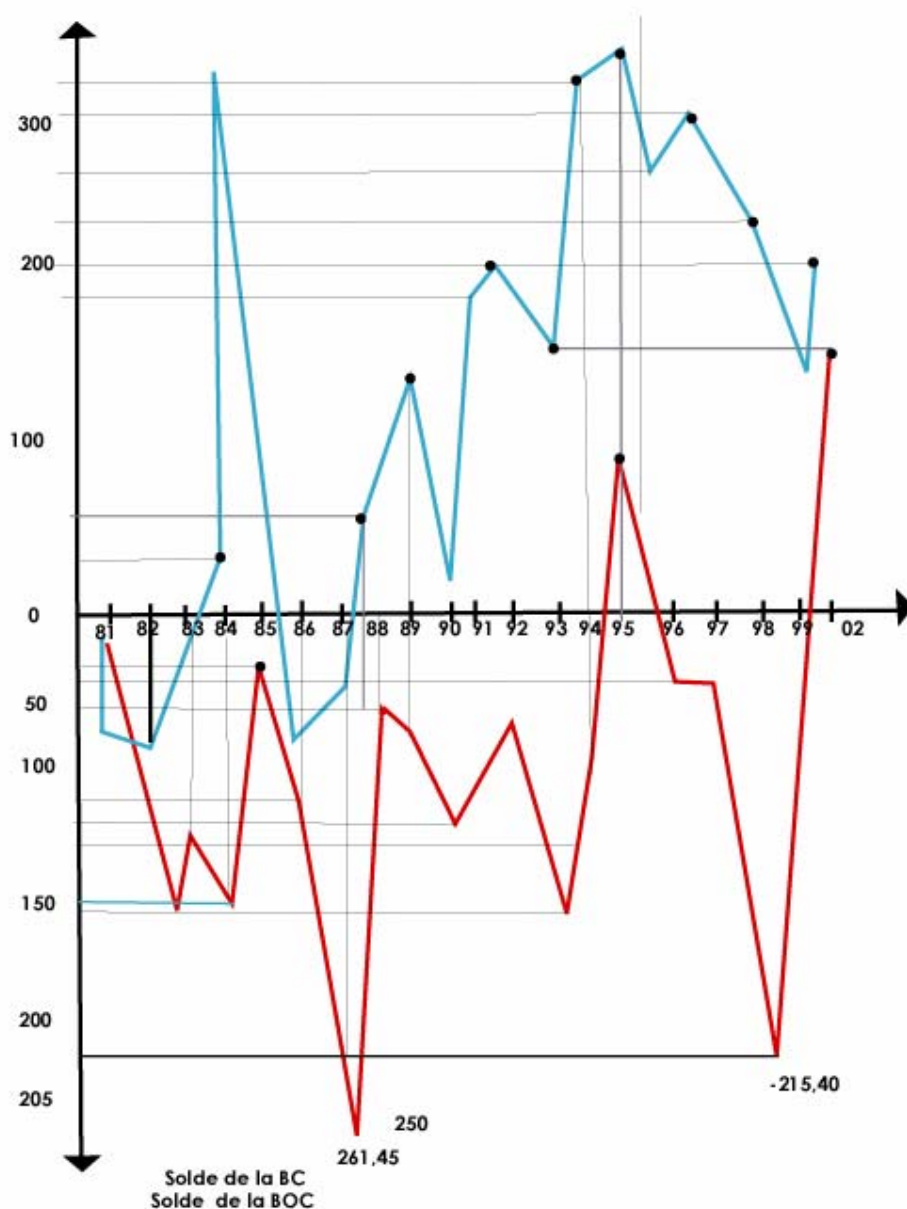
Cependant, les excédents réalisés au niveau des échanges des marchandises ont été siphonnés pour les déficits des échanges de services comme le montre l'évolution de la Balance des opérations courantes et de la Balance Commerciale de 1981 à 2002

- industries du bois, sauf fabrication de meubles dont les exportations ont augmenté au taux moyen annuel de 40%, entre 1995 et 2003, avec une envolée à partir de 1999 ;
- raffinage de pétrole, avec un taux de croissance annuel moyen de 37%.
- Evolution des exportations des produits non agricoles, étudiée à partir des statistiques des comptes nationaux 1993-2003, témoigne d'une reprise.

Le redressement concerne l'ensemble des produits en 2003 à l'exception des branches ci-après :

- extraction des hydrocarbures ;
- travaux de grains ;
- industrie du tabac ;
- industrie du cuir et fabrication de chaussures ;
- fabrication de papier et articles en papier ;
- fabrication, autres produits miniers.

Graphique 1 : Evolution comparée de la Balance commerciale (BC) et de la Balance des opérations (B.O.C)



#### 4.2 Les produits non agricoles à promouvoir à l'exportation<sup>9</sup>

L'analyse des produits et marchés d'exportation prioritaire au Cameroun a permis l'élaboration du portefeuille de produits prioritaires de l'industrie et des mines, à l'aide du modèle BCG adéquat pour le CCI. Ce portefeuille de produits champions et

<sup>9</sup> Analyse des produits et marchés d'exportations prioritaires op-cit.

des produits résistants susceptibles de bénéficier de l'attentions du gouvernement pour leur promotion à l'exportation.

#### **4.2.1 Produits champions**

180310 Pâte de cacao non dégraissé  
2104 Préparation pour soupes  
3303 Parfums  
400110 Latex de caoutchouc  
440910 Bois profilés  
270900 Huiles brutes de pétroles ou de minéraux bitumeux

#### **4.2.2 Produits résistants**

440710 Bois de conifères sciés, tranchés  
440890 Feuille de pacage ..... Epaisseur <= 6mm  
440724 Virola Mahogany (Swetenia SPP) imbuia

Dans les toutes prochaines années, le potentiel minier important dont dispose le pays (mine solide) et renforcera la gamme des produits à promouvoir à l'exportation.

### **V- L'AGCS ET LES PERFORMANCES DU COMMERCE DES SERVICES**

L'Accord général sur le commerce des services est entré en vigueur en 1995 et les négociations ont débuté depuis 2000. Mais la libéralisation du secteur des services, réalisée par un certain nombre de dispositif législatif et réglementaire avant 1995 dans le contexte du programme de l'ajustement structurel s'est poursuivie après cette date.

#### **5.1 Les lois et règlements après 1995**

Les lois et règlements après 1995. L'essentiel de la réglementation a porté sur les secteurs du tourisme, des transports, des télécommunications et des finances.

La loi 98/006 du 14 avril 1998 sur les activités touristiques, tout en créant le conseil national du tourisme chargé de conseiller le Gouvernement dans le secteur, institue des incitations fiscales destinées à attirer les investissements nationaux et étrangers dans le secteur. Un Accord signé en 2003 entre le Cameroun et la Tunisie trace le cadre d'une coopération mutuellement bénéfique aux deux pays.

##### **5.1.1 Dans le secteur des transports**

La réforme portuaire de 1996 libéralise les services portuaires et les services auxiliaires par la suppression des préférences nationales, les réglementations prévoyant la répartition des cargaisons et de la redevance du conseil national des chargeurs sur les exportations et les importations.

Le transport aérien est régi depuis le 21 juillet 2000 par le code de l'aviation civile de la CEMAC.

**5.1.2 Dans le secteur des télécommunications**, la loi de juillet 1998 réforme les télécommunications pour introduire la concurrence dans la perspective d'un meilleur rapport qualité prix favorable au consommateur

**5.1.3 Enfin, le secteur financier** après la réforme de 1990 concernant la restructuration du système bancaire et la convention créant la COBAC a été enrichi par plusieurs textes :

- la loi n° 99/015 du 22 décembre 1999 portant création et organisation d'un marché financier avec ses décrets d'application ;
- le règlement CEMAC n°02/00/CEMLAC/CM qui libéralise le change et le transfert de fonds.

## 5.2 L'impact global de la libéralisation du secteur des services

De 1995 à 2003 les échanges internationaux de services ont augmenté au taux annuel moyen de 41%. Cette croissance est portée par les importations de services qui ont été multipliées par 7,5 alors que les exportations étaient multipliées par 1,33. Au cours de la période 1995-2003, le solde des services est resté déficitaire et creuse d'une année à l'autre, au point de ruiner les excédents réalisés dans les échanges de biens.

**Tableaux 7:** Balance du commerce des services (en milliards FCFA)

	1995	1999	2000	2001	2002	2003
Exportations	160,9	197,7	191,2	211,6	212,5	214,6
Importations	164,9	233,3	241,4	272,4	248,1	1238,6
Solde	-4,9	-35,6	-50,2	-60,8	-35,6	-1024,0

L'extension et l'amélioration du réseau routier et la réforme portuaire expliquent le développement des services de transports et de communication.

Au plan global, on peut conclure que la libéralisation du commerce des services a été préjudiciable au Cameroun en ce qui concerne les échanges extérieurs.

**Tableau 8:** Exportations des principaux services à prix courants (en milliards)

	1995	1999	2000	2001	2002	2003
Restaurants et hôtels	0,05	0,50	3,60	6,71	5,56	7,74
Transport et communication	42,85	82,81	80,42	97,26	80,61	112,23
Postes et télécommunications	18,24	14,28	3,43	3,75	3,11	4,33
Activités financières	6,29	21,44	18,57	24,15	20,01	27,87
Activités immobilières	0,01	0,01	0,00	0,00	0,00	0,00
Activités services aux entreprises	32,13	49,27	44,71	54,12	44,85	62,45

A l'exception des services des postes et télécommunications, les exportations des principaux secteurs de services ont augmenté régulièrement au cours de la période de référence. Cela explique le rôle d'exécutoire joué par ce secteur en matière d'emploi au cours de la période.

**Tableau 9:** Effectifs employés par les principales branches exportatrices  
(en millions de personnes).

Secteur des services	1995	1999	2000	2001	2002	2003
Restaurants et hôtels	23,41	44,86	47,80	49,25	44,20	48,35
Transport et communication	42,94	76,64	115,75	151,39	151,73	163,22
Postes et Télécom	4,50	3,60	4,91	5,85	4,55	5,02
Activités financières	6,73	3,60	4,9	5,85	5,44	5,78
Activités immobilières	8,55	7,63	8,13	8,51	8,85	9,21
Activités services aux entreprises	16,07	22,88	25,20	27,85	30,76	32,30
<b>Total services</b>	<b>1107,93</b>	<b>1227,81</b>	<b>1247,57</b>	<b>1361,57</b>	<b>1550,00</b>	<b>1657,77</b>

Les effectifs ont augmenté de 50 % de 1995

### 5.3 La promotion des échanges de services

Le commerce des services a connu une croissance nettement plus accentuée que celle des biens depuis le début des années 80 pour représenter actuellement le 5<sup>e</sup> du commerce mondial. Dans cette évolution, le volume des exportations des pays africains a cru de 4% par an jusqu'en 2000, alors que la part des exportations africaines sur le marché mondial est tombée de 0,7% en 1980 à 0,5 en 2000<sup>10</sup>

Au Cameroun, les exportations de services ont doublé en valeur de 1993 à 2003 passant de 107,3 à 214,6 milliard. Mais malgré cette évolution positive, de nombreuses contraintes relatives à la capacité d'offre de services du Cameroun et aux barrières commerciales freinent la promotion des exportations. Les principales difficultés restent :

- l'accès limité à la technologie ;
- l'étroitesse des marchés locaux qui ne favorise pas les économies ;
- la limitation d'échelle sur l'accès aux marchés étrangers (limitation de la qualité de produits importés de l'étranger, importance des normes techniques pour ces services professionnels) ;
- la limitation du traitement national (mesures discriminatoires favorisant les firmes locales au détriment des firmes étrangères conditions relatives à la nationalité et à la détention de services) ;
- les subventions accordées aux entreprises de construction et de transport dans les pays développés ;
- l'accès discriminatoire aux moyens d'information et aux réseaux de distribution surtout dans le secteur des télécommunications et celui des services auxiliaires des transports aérien ; les problèmes rencontrés par l'obtention d'un financement sur le marché international.

---

<sup>10</sup> NJINKEU D ; Sheila Puge, Ian Gillson « Options prioritaires pour l'Afrique dans le cadre des négociations sur les services au titre de l'OMC et de l'APE » papier d'atelier JEICP Yaoundé P1



#### **5.4 Le projet de liste d'engagements spécifiques du Cameroun**

Allant plus loin que l'offre minimale présentée au cycle d'Uruguay qui concernait le secteur tourisme et les services professionnels, le projet de liste d'engagements spécifiques a pour visée d'apporter des solutions aux problèmes rencontrés par les opérateurs du commerce des services. Ces problèmes tiennent aux principaux points suivants<sup>1111</sup> :

- la suppression ou l'élimination progressive des mesures préférentielles portant sur les mouvements de personnes qualifiées ;
- la prise en compte dans le processus des négociations des mesures de libéralisation autonome ou prises de façon unilatérale en dehors du processus des offres et des requêtes ;
- la clarification de l'application des mesures de protection d'urgence (article X) relative aux activités de services.

#### **VI- L'IMPACT DES NEGOCIATIONS COMMERCIALES REGIONALES**

---

Le Cameroun est partie prenante d'arrangements préférentiels régionaux qui donnent lieu à des négociations commerciales. La caractéristique commune est la domination unilatérale des négociations par ceux qui octroient ces préférences.

Dans ce contexte, on peut retenir les arrangements ci-après :

- L'arrangement entre les Etats Unis d'Amérique et certains Etats africains dont le Cameroun fait partie, dans le cadre de la loi AGOA votée en 2000.
- La mise en application des enjeux commerciaux de la 3<sup>e</sup> Conférence des Nations Unies sur les pays les moins développés.
- L'accord de Cotonou entre l'Union Européenne et les ACP qui devrait aboutir à l'établissement d'accords commerciaux régionaux basés sur le principe de la réciprocité. Cet accord est censé favoriser l'intégration régionale dans les stratégies de développement, car il est admis que l'intégration économique régionale, lorsqu'elle est bien menée conduit à des résultats satisfaisants en termes de croissance et de développement. Permettre aux pays ACP de participer pleinement à terme au commerce international (Article 34 al 2) pour enfin s'intégrer avec succès à l'économie mondiale (Article 34 al 1) ; tel est le but de l'Accord.

Le présent travail tente d'évaluer les effets attendus sur l'économie du Cameroun, membre du groupe régional CEMAC SAO TOME ET PRINCIPE, de l'accord de Partenariat économique UE/ACP. Théoriquement, le processus d'intégration draine de multiples effets positifs dans une économie.

---

<sup>11</sup> La liste d'engagements révisée du Cameroun intègre les secteurs des transports, des communications, des secteurs financiers. Cf. Annexe

## **6.1 les avantages du processus d'intégration**

Les résultats attendus du processus d'intégration sont multiples. On peut signaler entre autres :

- La réduction des coûts de transaction dans les échanges régionaux à la suite de l'élimination des barrières tarifaires et non tarifaires dont l'effet est de réduire les produits monopolistes, d'accroître la concurrence à l'intérieur de la région, et de produire des gains efficaces aux producteurs efficaces qui arrachent des parts de marché à ceux qui le sont moins.
- L'accroissement des économies d'échelle qui positionne le secteur industriel au premier rang des priorités : les rendements y sont croissants par rapport aux secteurs primaires et tertiaires aux rendements respectivement décroissants et constants.
- L'entraînement à la concurrence des producteurs nationaux qui sont graduellement exposés à la concurrence régionale moins accrue avant d'affronter la concurrence internationale et réussir leur insertion au commerce mondial ;
- L'utilisation efficiente des ressources naturelles et des facteurs capital et travail de l'espace régional, pour une meilleure compétitivité – prix des produits de l'espace intégré sur le marché mondial ;
- L'élargissement du marché qui accélère le rythme d'investissement dans la région et favorise le transfert de technologie.
- L'intégration augmente le pouvoir de négociation de la région vis à vis du reste du monde et le consolide dans le cas de la réforme de la politique macro économique induite des différents programmes d'ajustement structurel nationaux. Elle est propice au climat de paix, de sécurité politique de la région, puisque la communauté est obligée de s'associer pour résoudre pacifiquement les conflits. Au delà de ces attentes, il importe, dans le cadre de l'Afrique centrale, d'ébaucher le bilan du système généralisé de préférence (SGP) pour la constitution d'un marché commun.

## **6.2 Le tarif préférentiel généralisé comme outil d'intégration en UDEAC/CEMAC**

La réforme fiscal-douanière, premier volet du P.R. (programme régional de réforme) avait apporté de profondes modifications dans la tarification et la taxation des échanges commerciaux dans la sous-région Afrique Centrale. Une brève présentation de la base et des caractères généraux du TPG qui établit son bilan au plan des échanges intra communautaires, suffit à illustrer l'impact d'un système généralisé de préférences dans une région ou une économie.

### **6.2.1 La base et les caractères généraux de TPG**

L'acte N° 7/93-UDEAC-556-SE1 portant création du Tarif extérieur commun (TEC) et fixant les modalités d'application du TPG a été adopté par le conseil de direction de l'Union douanière et économique de l'Afrique centrale.

Le TPG étant un instrument au service des échanges intracommunautaires représentait 102 du TEC EN 1996 devait s'annuler au 1<sup>er</sup> janvier 1998. Il a été maintenu jusqu'en 2001 par certains Etats.

### **6.2.2 Le Bilan du TPG en UDEAC/CEMAC**

Le TPG qui représentait une démarche essentielle dans la construction d'un marché commun en Afrique Centrale, n'a toujours pas apporté les résultats escomptés. L'une des causes est liée à la non application de la libre circulation, l'autre, aux difficultés générales d'application des règles communautaires d'origine qui ont limité les bénéfices économiques pour l'ensemble des Etats.

Les échanges du Cameroun avec les autres Etats membres de la CEMAC ont chuté de 1998/1999 à 2001/2002 de 77,714 milliards de FCFA à 60,357 milliards.<sup>12</sup>

On estime que les mesures de mise à niveau des entreprises et tous les ajustements internes nécessaires pour améliorer les conditions de production n'ont pas été suffisants pour créer une véritable synergie interétatique<sup>13</sup>. Enfin, on observe que l'absence de recherche d'une complémentarité dans la valorisation des filières de production a été une des raisons à l'origine de la faiblesse constatée dans l'accroissement attendu des échanges intercommunautaires. La stratégie commerciale des entreprises et des producteurs est restée très concurrentielle à l'intérieur de l'Union y compris pour l'exportation hors union.

En conclusion des efforts d'harmonisation des politiques fiscales, commerciales et d'une recherche de complémentarité dans la production

### **6.3 L'impact de l'APE de Cotonou sur l'économie du Cameroun**

Les négociations en cours<sup>14</sup> des APE ne permettent pas d'envisager une analyse des effets de ces accords de partenariat économique. L'étude d'impact ne pourrait adopter qu'une approche prospective basée sur des scénarios. Les différents instruments utilisés exploitent les principes de la théorie économique:

---

<sup>12</sup> Dufly. C et al Vers l'Union douanière en Afrique Centrale, Rapport Banque mondiale, Union Européenne P. 30

<sup>13</sup> Commerce Extérieur en chiffre 2001/2002. Document du MINDIC/CTNBC 2003 Yaoundé, Calculs avec les statistiques pp44-48, Dufly G. op. cit. p. 31

<sup>14</sup> L'Accord de Cotonou signé le 23 juin 2000

La première phase de négociation a été engagée en 2001

La deuxième phase des négociations a été lancée en 2003

Les nouveaux Accords négociés entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2008 pour une période de 12 ans.

- l'analyse classique est effectuée en termes de bien-être et établit la création ou le détournement de trafic à l'aide de modèles d'équilibre général calculable ou de modèle d'équilibre partiel.
- L'analyse néo institutionnelle se fait en termes de crédibilité et verrouillage des politiques à cause de la réputation désastreuse des Etats liée à la mauvaise gouvernance et des retards dans la conduite des réformes essentielles ? elle se focalise aussi sur des coûts de transaction et de l'information.

L'analyse de la stratégie d'industrialisation qui exploite les imperfections des marchés à l'instar des rendements croissants, des coûts d'apprentissage, des barrières à l'entrée sur les marchés La présente étude adopte une approche générale et théorique de l'évaluation des effets attendus des accords de partenariat économique pour le Cameroun à l'aide des concepts de l'analyse néo institutionnelle et de l'analyse de la stratégie d'industrialisation.

L'approche empirique exploite les résultats des estimations qui ont été faites avec le modèle GTAP (Global Trade Analysis Project) avec les données de COMTRADE pour le groupe CEMAC SAOTOME ET PRINCIPE.

Les deux approches permettent d'aboutir à des conclusions pertinentes qui peuvent inspirer les positions de négociations des experts nationaux et sous régionaux.

### **6.3.1 Les conclusions des analyses néo-institutionnelles et de la stratégie d'industrialisation.**

Les bénéfices que le Cameroun pourra tirer de la signature de l'APE avec l'Union Européenne dans le cadre du groupe CEMAC SAO TOME ET PRINCIPE sont de plusieurs ordres.

#### 1- l'Amélioration de l'image de marque du pays

Il est le résultat attendu de l'Accord de Cotonou, l'un des piliers de l'APE est, le respect des droits de l'homme avec la mise en œuvre des principes démocratiques et de l'Etat de droit et la bonne gouvernance. Ces éléments, s'ils sont promus dans le pays suffisent à diminuer le risque pays et à assurer une plus grande attractivité pour les investisseurs étrangers et une stimulation de la croissance. L'élargissement des marchés locaux et le desserrement de la contrainte d'économies d'échelle constituent le moteur de cette stimulation de la croissance.

#### 2- Le verrouillage ou l'ancrage des réformes structurelles et économiques

On estime que la contrainte de respect des accords internationaux de type UE ACP assure la garantie de durabilité, de crédibilité et de solidité des nouvelles politiques et élimine les effets d'hystérésis générés par la mauvaise

gouvernance et la non appropriation des programmes d'ajustement structurel et des autres stratégies de développement.

3- L'amélioration de l'efficacité productive et de la compétitivité prise des entreprises. En effet les APE sont censés conduire à la mise sur pied et à l'observation des règles et politiques de concurrence (Art. 45), à l'origine de l'efficacité productive, favorable à la conquête des marchés et à la stimulation de la croissance.

4- L'ouverture et l'intégration accrue du pays à l'économie mondiale

L'insertion réussie du pays au commerce international et à l'économie mondiale qui constitue un quasi-objectif de la politique économique des Etats se réaliserait ainsi à la mise en œuvre des APE

### **6.3.2 - Les incertitudes des conclusions des analyses**

Les conclusions de ces analyses suscitent un certain nombre de réserves sur la capacité des APE à apporter des solutions pertinentes aux problèmes que la convention de Lomé n'a pu résoudre :

- a) la non diversification ou la mauvaise spécialisation des économies à l'origine de la détérioration des termes de l'échange avec la perte des avantages comparatifs des produits de rente.
- b) La faible productivité des économies notamment africaines que le seul respect des règles et des politiques de concurrence (Article 45) ne peut résoudre. Car il faut penser à une forme de coopération monétaire plus équilibrée surtout qu'il est établi que les approches bilatérales et multilatérales de la coopération s'affrontent au sein de l'Union Européenne et enfin lever l'équivoque sur le transfert de technologies.
- c) La dépendance des pays de l'aide extérieure. Les pays ACP notamment africain se trouvent « sous perfusion financière permanente » et connaissent la crise de surendettement à laquelle l'issue n'est plus encore trouvée
- d) D'insertion réussie d'un pays au commerce international où l'économie mondiale est le résultat d'un processus volontariste de développement. Le risque est grand de voir les sociétés africaines abandonner la réalisation de leur projet de développement à la communauté internationale
- e) L'affaiblissement du pouvoir de négociation que suppose le passage d'un groupe unique de négociation ACP à plusieurs groupes régionaux dans les négociations du APE n'est pas de nature à optimiser les gains de chaque Etat du group ACP

## **6.4. Evaluation de l'impact économique et sur le bien-être des APE**

### **6.4.1 Evaluation en équilibre général**

- a) L'utilisation du modèle d'équilibre général calculable est préconisée par des experts pour évaluer l'impact économique et sur le bien-être d'un changement de politique commerciale.

L'équipe des négociations commerciales de la Division du Commerce et de l'intégration régionale de la Commission Economique pour l'Afrique effectue un travail d'évaluation de l'APE entre les pays CEMAC et l'Union Européenne<sup>15</sup> dont les principales Conclusions sont édifiantes. Trois scénarios de négociation sont retenus:

**Scénario 1** : l'Afrique applique le même régime préférentiel à l'UE que celui dont elle bénéficie jusqu'en 2007 (Principe de réciprocité de l'Accord)

**Scénario 2** : Les pays d'Afrique subsaharienne libéralisent le commerce entre eux sans réciprocité avec les préférences de l'U.E. (Principe de consolidation de l'intégration régionale)

**Scénario 3** : l'établissement d'une ZLE (zone de libre échange entre l'Afrique et l'U.E) et l'élimination de toutes les entraves au commerce bilatéral entre l'UE et l'Afrique sub-saharienne (ASS) .

Le modèle GTAP utilisé par les auteurs pour faire des simulations a donné des résultats suivants :

- b) Le comportement des variables macroéconomiques, du commerce et du bien-être varie selon le scénario.
- Dans l'hypothèse 1 de la pleine réciprocité, le revenu de l'ASS décline de manière marginale ; les importations de l'ASS se développent plus rapidement que les exportations et avec la détérioration dans les termes de l'échange, la dégradation de la balance commerciale se poursuit. La conséquence est une perte de bien-être pour l'Afrique.
  - Dans l'hypothèse 2 de la consolidation de l'intégration régionale, seule la balance commerciale se détériore. L'élimination des barrières tarifaires et non tarifaires entre pays africains sans réciprocité immédiate avec l'UE peut augmenter le revenu et le bien-être en même temps que les termes de l'échange s'améliorent pour la région.
  - Le Scénario 3 de l'établissement d'une zone de libre échange entre l'Afrique et l'Union Européenne donne les meilleures chances de développement à l'Afrique. Une ZLE fournit les gains les plus élevés à l'Afrique que les autres scénarios (augmentation du PIB de 3,4%, amélioration des termes de l'échange).

---

<sup>15</sup> Stephen KARINGI et al. Evaluation de l'impact de l'Accord de partenariat économique entre les pays de la CEMAC et l'Union Européenne

**TABLEAU 11:** Impact du changement de la politique commerciale en UE et ASS (simulations en équilibre général)

Variables Scénarios		VARIATION EN %				Million de dollars EU	
		PIB	Imports	Exports	Ter Echange	BC	BE
Pleine réciprocité	UE <sub>15</sub>	0,0044	0,1095	0,05	0,0565	52,7352	1748,8019
	ASS	- 0,0129	4,4775	2,3152	-0,5477	-1868,361	-563,9485
Approfondissement de l'intégration régionale	UE <sub>15</sub>	- 0,0004	-0,0082	0,0045	-0,0048	191,6676	-150,4622
	ASS	0,4916	2,4112	1,2906	0,2996	-629,7655	1204,2651
Zone de libre échange	UE <sub>15</sub>	0,0079	0,2245	0,2331	0,0194	934,9118	1116,3458
	ASS	3,3890	18,2476	8,8278	1,8336	-5484,2998	8028,766

**Source :** Estimation du GTAP par Stephen Karingi et al reconstitué en tableau par l'auteur

Les résultats chiffrés montrent que la pleine réciprocité bénéficie unilatéralement à l'Union européenne : les variations des variables clé sont positives.

Les seules options de négociations qui se révèlent profitables à l'Afrique subsaharienne sont : - l'option d'approfondissement de l'intégration régionale en Afrique qui s'accompagnerait d'une diminution de bien-être et de revenu pour l'Union européenne ;

- l'option de création d'une zone de libre échange entre l'UE et l'ASS reste la seule option mutuellement bénéfique de bien-être et de revenu pour l'Union européenne
- l'option de création d'une zone de libre-échange entre l'UE et l'ASS reste la seule option mutuellement bénéfique pour les deux ensembles du moins à court terme.

Tout le problème résidé sur les délais et les coûts de réalisation des scénarios 2 et/ou 3.

#### **6.4.2 Evaluation en équilibre partiel de l'impact de l'APE au Cameroun et en région CEMAC/CEEAC**

L'exercice de simulation effectué par la CEA avec le modèle WITS/SMART<sup>16</sup> visait à évaluer les conséquences sur les pays et les secteurs de la CEMAC/CEEAC du démantèlement de leurs barrières au Cameroun. Le scénario retenu se rapproche du scénario 3 de création d'une ZLE à la différence que les droits appliqués par l'UE sur les importations en provenance de l'Afrique Centrale restent constants.

<sup>16</sup> Le modèle WITS/SMART (World integrated solution) est un projet de la Banque et de la CNUCED. C'est modèle d'équilibre partiel qui permet d'analyser les effets de politique commerciale sur la création et le détournement de commerce le bien-être et sur les revenus tarifaires. Il a été utilisé par la CEA dans cette étude

La conclusion générale qui se dégage des résultats établit que les pays de la région CEMAC dont le Cameroun seraient des perdants nets d'un système généralisé de préférence avec l'UE ;

La pleine réciprocité signifierait pour le Cameroun:

a) Le détournement du commerce

- une expansion du commerce pour l'UE dont des exportations vers la CEMAC augmenterait de 25% à partir de l'année de base. Cette performance s'explique par le détournement du commerce. Ainsi 9% des nouvelles importations du Cameroun en provenance du reste du monde seraient récupérées pour l'UE. Par ailleurs, 18% des nouvelles importations dont 90% en provenance du Cameroun seraient détournées par l'Union Européenne. Le détournement du commerce se présenterait 5% des exportations du Cameroun et concernerait en premier lieu. L'agroalimentaire, ce qui pose le problème de la compétitivité de cette industrie au Cameroun.

b) La fragilisation des efforts d'intégration par le commerce

La perte de substance du commerce inter régional dans la CEMAC est un coup fatal à l'intégration économique de la zone, la pleine réciprocité ne devrait être envisagée avant le renforcement de l'intégration sous régionale. Les pertes de revenus douanier et fiscaux

L'application de zéro tarif aux importations du Cameroun en provenance de l'UE entraînerait des pertes de revenus de taxes douanières de l'ordre de 69% (Tableau)

d) les chiffres sur le surplus des consommateurs laissent penser que le consommateur camerounais pourrait tirer avantage du principe de la pleine réciprocité de l'APE. Les gains semblent illusoire si on considère les conséquences du processus de désindustrialisation entamé avec l'ajustement structurel externe et qui se poursuivrait avec l'évincement des producteurs camerounais par les européens (diminution du surplus du producteur, chômage, paupérisation surtout dans la zone rurale etc.)

**Tableau 12:** Indicateur d'impact de l'APE U.E-CEMAC sur l'économie et le bien-être des Etats membres

	Cameroun	Gabon	Congo	Tchad	RCA	Guinee Equato
Variation des Impôts de l'UE	28,58%	29,96%	29,11%	24,01%	27,64%	29,36
Déficit de revenu (en milliers de dollars E.U)	-149256,117	-74302,297	-75104,052	-26677,018	-5844,95	-33914,150
Pertes de revenus	-69,60%	-51,90%	-55,20%	-58,60%	-55,60%	-60,30%
Création de						



commerce (en milliers de dollars EU)	255425,935	126494,87	123707,24	40732,15	8232,94	53293,68
Détournement de commerce (en millier de dollars E.U)	26568,238	27689,91	20477,85	5941,23	1252,818	5389,737
Surplus des consommateurs en milliers de dollars EU	30260,214	16116,391	16047,214	4348,16	1050,21	6231,219

**Sources** : construit à partir des données des simulations de la CEA op.cit.

En conclusion des analyses, il pourrait être recommandé aux négociateurs camerounais ou sous régionaux des APE d'adopter une stratégie de renforcement de l'intégration économique, CEMAC.

Néanmoins pour éviter un schéma d'intégration « vide de sens » selon l'expression de Collier et Running<sup>1717</sup>, la mise en œuvre de cette stratégie devrait s'accompagner d'un système de contrôle sanction, d'une politique industrielle active et concertée des mesures de renforcement institutionnel susceptible d'aplanir les divergences dans la pratique des politiques commerciales. Il est admis que de la qualité des institutions dépend le niveau de performance d'une économie.

## VII APPROCHE STRATEGIQUE DES NEGOCIATIONS ACP - UE

Les négociations en cours entre l'UE et les ACP sont confrontées à certain nombre de contraintes aux difficultés auxquelles il faudrait trouver des solutions.

### 7.1 Les contraintes à surmonter

Les contraintes à surmonter sont imbriquées les unes sur les autres ce qui met en mal l'optimisation des genres de négociations pour les ACP.

#### 1- La faiblesse du pouvoir de négociation des ACP

Le legs colonial et le déséquilibre des rapports économiques subséquent entre l'Union Européenne et les ACP pèsent pour beaucoup dans les résultats des négociations. L'objectif à rechercher risque pour les ACP surtout regroupés en entités régionales, la minimisation des pertes. Cette faiblesse du pouvoir de négociation à l'origine des imperfections du marché des matières premières agricoles et minière trouve des justifications au niveau des Etats et des groupes régionaux en termes de déficit institutionnel.

<sup>17</sup> CollierP. Et Gunning J.W « Restraint, Coopération and conditionality in African Trade Policy » dans Oyejide et al (eds) options for Future Trade Liberalization in Sub-saharan Africa PP 74-99

## 2- Le déficit institutionnel

Les Etats ont mis en place un cadre institutionnel parfois complet mais peuvent inopérant. Il est reconnu que les institutions en questions n'émanent pas d'une réelle volonté de chargement et sont soit suggéré, soit imposés comme conditionnalités par la communauté internationale.

La CEMAC n'est pas à ce jour en pleine capacité de se substituer aux Etats membres relève les négociations internationales. Les gestions des grands dossiers relève de la compétence des Chefs d'Etats qui détiennent en quelque sorte un pouvoir originaire

Sans véritable délégation de pouvoirs implicites vers la CEMAC qui pouvait disposer d'un caractère supra-rational mieux affirmé<sup>18</sup>. L'absence de processus automatique conduisant à l'unification de l'Afrique centrale et une volonté politique réelle caractérisent la CEMAC et l'ensemble des Etats.

Au niveau du Cameroun, des analyses des institutions impliquées dans les négociations commerciales multilatérales ou régionales ont été effectuées<sup>19</sup>. Il ressort que deux départements ministériels différents : le Ministère de l'économie et des finances et le Ministère du commerce sont respectivement en charge des négociations de l'APE UE/ACP et de l'OMC avec à l'appui : le Comité National de suivi et de Coordination des négociations régionales et le Comité Technique National de Suivi des Accords de Marrakech (CTNNAM), sans instance réelle de coordination et sans programme de travail précis et suivi. Enfin la volonté de faire fonctionner ces comités se heurte à l'insuffisance des moyens matériels financiers humains et informationnels.

Au niveau régionale (CEMAC/CEEAC) ont été créés un comité ministériel commercial conjoint et le comité régional de négociation de l'APE préside par le Secrétaire Exécutif de la CEMAC AVEC COMME Vice Président, le Secrétaire Général Adjoint de CEEAC. Il est composé de deux délégués par pays. Enfin les groupes d'experts sont chargés de l'étude des différents sujets des négociations.

## 7.2 Conditions d'accès aux marchés

### 7.2.1 Barrières tarifaires

Le Cameroun comme les pays de la CEMAC ne subit pas les barrières tarifaires à l'entrée de l'UE qui s'effectue en franchise de Douane.

---

<sup>18</sup> Progrès réalisés dans la préparation des négociations APE UE par la CEMAC qui bénéficie d'un mandat spécifique Décision N°59/00 UEAC-085-CM-05

<sup>19</sup> DAKAYI KAMGA, Impératifs africains dans le nouvel ordre du commerce mondial, CREA, 2003  
ABENA NGUEMA, ONGOLO V, SABATE V.A « les pays africains dans les négociations de l'OMC sur le commerce des services : le cas du Cameroun » Papier d'atelier, Mars 2005 p.49

Cependant, il convient de relever que la moyenne ad valorem des tarifs demeure plus élevée pour les produits agricoles, de l'ordre de 40% pour certains d'entre eux, contre 4% dans l'industrie.

**Tableau 13:** les barrières au commerce des produits agricoles de la CEMAC

PRODUITS	ETATS-UNIS		UNION EUROPEENNE	
	BT	BNT	BT	BNT
Cacao en fèves	0	-	0	-
Coton	NAV	SGS+CT	0	-
Café vert	0	-	0	-
Bananes	0	-	NAV pointe	SGS+CT
Cheptel	NAV Faible	SGS	-	SGS
Cacao en pâte	NV	SGS	NPT	-
Caoutchouc	0	-	0	-
Tabac feuille	PIC NPF mais préférences	SGS+CT	NPT	SGS
Sucre brut	NAV pointe	SGS+CT	NAV protocole	SGS+CT

Source : ILEAP 2004.

Si on considère la situation par rapport à la signature ou non d'un APE/UE par le Cameroun dans l'espace CEMAC, il ressort que certains produits exportés par le pays en direction de l'Union européenne subiront des conséquences.

En effet, en cas de non signature d'un APE par le Cameroun, certains produits vont perdre les accès préférentiel au marché de l'UE.

**Tableau 14 :** les droits de Douane applicables aux produits exportés par le Cameroun

Produits	Avec APEC (%)	Sans APE (régime SGP) (%)
Cacao en fèves	0	0
Beurre de cacao	0	4,2
Pâte de cacao	0	9,6
Poudre de cacao	0	2,8
Bananes	0	17,6/230
Coton	0	0
café	0	0
Sucre	0	Réforme en cours aujourd'hui 339
Ananas	0	EU/t
Haricot vert en conserve	0	19,2

Source : Commission Européenne

Enfin, on estime que le fait que certains concurrents soient éligibles au SGP<sup>20</sup> + risque d'entraîner l'inversion de la situation actuelle. Autrement dit, les produits camerounais seraient soumis à des DD alors que ceux des concurrents seraient exonérés avec à la clé une perte de compétitivité (cas de la banane).

<sup>20</sup> L'Equateur pour les produits à base de cacao et le Costa Rica pour l'ananas

Par contre, la signature d'un PAE qui pourrait se traduire par l'accès libre de DD sur toutes les exportations des pays ACP devrait apporter un plus potentiel au Cameroun par rapport à la situation actuelle. Le Cameroun garderait les avantages obtenus des précédents Accords de Lomé, dans le cadre d'un Accord de libre échange.

### **7.2.2 Barrières non tarifaires**

L'adoption et le développement des normes sanitaires et phytosanitaires dans les échanges commerciaux sont un obstacle qui compromet les perspectives de développement des exportations du Cameroun.

La politique agricole de l'UE dont les réformes en cours portent sur les SPS adopte dès le 1<sup>er</sup> février 2006 une nouvelle réglementation relative aux contrôles officiels réorganiser des denrées alimentaires. Les pays exportateurs comme le Cameroun sont incapables de mettre en œuvre ces différents contrôles qui exigent des équipements adéquats, une législation sanitaire nationale adaptée, un programme national de contrôle sanitaire accepté par l'UE et des capacités humaines disponibles.

A cette barrière aux exportations du Cameroun, il faut ajouter la contrainte liée au respect des Limites Maximales de Résidus (LMR) de pesticides fixées par la Commission Européenne et jugées plus sévères que la référence internationale en la matière (Codex alimentarius).

Dans un passé récent, deux produits originaires du Cameroun ont été victimes des LMR à l'exportation, il s'agit des ananas et les bois dont les cargaisons n'ont pas été admises sur le territoire de l'UE.

## **VIII. L'IMPACT DE L'ASSISTANCE LIEE AU COMMERCE**

La participation du Cameroun à l'OMC lui a valu comme à tous les PeD et les PMA de bénéficier des différents programmes de renforcement des capacités institutionnelles et humaines.

La particularité des différents programmes réside dans leur aspect multiforme même si l'objectif poursuivi reste d'assurer l'ajustement du Cameroun au niveau Système Commercial Multilatéral (SCM).

### **8.1 L'Assistance du Centre du Commerce International (CCI)**

Le CCI a initié seul ou avec l'appui d'autres agences d'exécution cinq projets en relation avec le développement du SCM dont le plus important est le « Programme Intégré Conjoint d'Assistance Technique aux pays moins avancés et autres pays africains ». JITAP II lancé en 1998.

Les objectifs poursuivis par le programme au cours des deux premières phases font de lui le programme le plus efficace en son genre dans le domaine du SCM à savoir :

- la mise en place de la capacité pour la mise en œuvre nationale des Accords de l'OMC, les négociations commerciales et la formulation des politiques y afférentes ;
- le développement d'une base de connaissance nationale sur le SCM ;
- le renforcement des capacités des entreprises à exporter vers les marchés existants ou nouveaux ;
- la pérennisation des capacités nationales dans les pays bénéficiaires du programme.

Pour réaliser ces objectifs ambitieux, une capacité nationale en trois volets est mise en place par le CCI.

#### A. Capacité institutionnelle

Le renforcement de la capacité instinctuelle s'appuie sur :

- le Comité Technique National de Suivi des Accords de l'OMC ;
- les trois Centres de Référence logés au Ministère du Commerce pour le secteur public, à la Chambre de Commerce, d'Industrie, des Mines et de l'Artisanat pour les milieux d'affaires et à la Faculté des Sciences Economiques et de Gestion pour les milieux académiques ;
- les quatre points nationaux d'information (OTC, SPS, ADPIC, Services).

#### B. Capacité Humaine

Le CCI, la CNUCED et l'OMC ont formé conjointement les spécialistes sur les sujets de négociations (l'Agriculture, les Services, les OTC, les SPS, l'AMNA, la Facilitation des Echanges), la gestion de l'information, les technique de négociation sur l'utilisation de plusieurs outils d'analyse du commerce Trade Map, Product Map, Market Access Map) du CCI, le système d'analyse de l'information commerciale (WITS) de la CNUCED, ainsi que la base de données intégré (IDB) de l'OMC.

On évalue à 700 personnes le nombre de bénéficiaires de ces différentes formations sous la phase II du JITAP.

Le Cameroun à l'issue de ces activités dispose de 27 professionnels et formateurs ayant suivi ces différentes formations.

#### C. Capacité des entreprises (élaboration de stratégies sectorielles)

Un exercice de formulation de stratégie de promotion des exportations a été engagé pour permettre l'appropriation par des nationaux de la technologie d'élaboration de stratégie.

Après la réalisation d'une étude sur l'analyse des produits et marchés prioritaires pour le développement des exportations du Cameroun, le choix de produits prioritaires s'est porté sur la banane plantain et les tubercules pour l'organisation de l'exercice.

En marge du projet JITAP, d'autres projets du CCI ont porté sur :

- le développement des échanges commerciaux entre les pays africains ;
- l'utilisation des outils et services liés au commerce électronique en direction des femmes entrepreneurs.

## 8.2. Les autres programmes d'assistance

Dans la mouvance du nouveau SCM, le Cameroun a bénéficié de l'assistance de la Banque Mondiale à travers le RE-CEMAC, Accord de coopération entre la CEMAC et l'Afrique Capacity Building Foundation depuis 2002. L'objectif du programme financé par la Banque Mondiale est l'expansion du commerce de la sous région.

L'ONG canadienne Juriste et Economiste Internationaux pour la Lutte contre la Pauvreté (JEICP) finance de nombreuses études autour des principaux sujets de négociation de l'OMC et contribue de façon décisive à l'amélioration de la préparation des négociations et l'élaboration de la politique commerciale.

Enfin, plusieurs cadres ont suivi le Cours de politique commerciale organisé par l'OMC.

## **PARTIE 3 :**

### **STRATEGIES DE NEGOCIATION ET MISE EN ŒUVRE DES ACCORDS**

L'adhésion du Cameroun à l'OMC le 13 décembre 2005 lui impose depuis cette date un changement de politique commerciale dans le sens de la libéralisation des échanges commerciaux amorcée sous les PAS certes, mais dont il attend les retombés en termes de pure valeur ou de reconnaissance des efforts réalisés.

#### **3.1 : LA NOUVELLE STRATEGIE COMMERCIALE AU REGARD DES DEFIS A RELEVER**

L'option du pays en faveur de libéralisation susceptible de lui assurer le développement économique se traduisant par la réduction de la pauvreté ou l'amélioration du bien être des populations demeure le défi majeur des pouvoirs publics.

Par rapport aux séries de négociations multilatérales régionales et bilatérales dans lesquelles, il est engagé se posent trois questions essentielles.

La première est relative aux positions de négociations à défendre pour profiter au mieux des opportunités offertes par le multilatéralisme commercial.

La deuxième se pose en termes de compatibilité à assurer entre les Accords de l'OMC et Accords de Partenariat Economique (APE) de Cotonou d'une part, entre la libéralisation sous ajustement structurel et la libéralisation sous l'OMC d'autre part. Cette dernière préoccupation éviterait l'asphyxie d'une économie prise en tenaille par des obligations pas toujours convergentes des institutions de Bretton woods, des Accords de Marrakech et des APE de Cotonou.

Enfin, la dernière préoccupation consisterait à exploiter des intérêts convergents dans les différents niveaux de regroupement dans lesquels le pays est membre (CEMAC, UA, ACP etc.).

#### **3.2 LES POSITIONS DE NEGOCIATIONS NATIONALES**

Les positions de négociations nationales qui sauvent sont les résultats de l'examen des documents de position de négociation officiels lors des précédentes conférences ministérielles de l'OMC et des éléments de positions de négociation pour la conférence de Hong-Kong de décembre 2005.

##### **3.2.1 Négociations sur l'agriculture**

###### **1. Accès aux marchés des produits nationaux**

La position du Cameroun devra tenir compte de l'accès au marché des principaux produits d'exportation prioritaires dans l'objectif d'améliorer les revenus des producteurs nationaux pour l'essentiel, des ruraux.

A ce titre, il demande de :

- de gérer de façon transparente des quotas tarifaires et de faciliter l'accès des contingents des pays en développement dans les marchés des pays développés ;
- réduire les niveaux de protection des pays développés ;
- supprimer la progressivité des droits de douane.

## 2. Accès au marché camerounais aux produits étrangers

Les subventions accordées aux produits agricoles étrangers nuisent au développement de l'agriculture nationale et font une concurrence déloyale à ses produits.

Le Cameroun souhaite que toutes les mesures de soutien internes ainsi que les subventions qui créent des distorsions aux échanges soient totalement supprimées.

## 3. Le soutien interne

Le soutien interne revêt une importance particulière dans les négociations sur l'agriculture dans la mesure où l'on observe un écart entre le soutien consolidé et le soutien appliqué.

### a. La stratégie offensive

Le Cameroun milite pour la mise au point de formules permettant des réductions réelles substantielles ainsi que des critères destinés à limiter le transport au soutien d'une boîte à l'autre dans les pays développés.

### b. La stratégie défensive

Le Cameroun souhaite obtenir une marge de manœuvre pour garantir la sécurité alimentaire qui constitue un des volets essentiels de sa politique agricole.

Le recours au traitement spécial et différencié devrait être envisagé dans la poursuite de l'objectif de développement.

Enfin, la redéfinition des critères de la boîte verte et l'augmentation des niveaux de minimis pour les PED devraient être envisagés.

## 4. La concurrence à l'exportation

Le Cameroun milite pour l'élimination de toutes les formes de soutien aux exportations qui font vendre les produits à des prix inférieurs à leurs coûts de production.

### La stratégie défensive

Le Cameroun pourrait négocier une marge de manœuvre sur certains aspects liés au développement de la capacité de production et à l'amélioration de la compétitivité.



Le recours à l'aide alimentaire lors des catastrophes naturelles (sécheresses prolongées, épidémies, etc.) amené le Cameroun à chercher à obtenir l'élimination des incidences négatives des mesures d'élimination des subventions à l'exportation.

Enfin, la négociation des périodes de mise en œuvre plus longues pour le retrait progressif de toutes les formes de subventions à l'exportation pourrait constituer une des positions de négociation.

En conclusion, le Cameroun pourrait négocier la suppression des mesures de sauvegarde spéciale pour les pays développés.

Il faudrait trouver le moyen de l'amélioration de l'accès aux marchés à l'amélioration de l'entrée sur les marchés dans les marchés à l'amélioration de PD qui présentent des barrières (application des normes SPS et OTC, des normes environnementales, des règles d'origine et des mesures d'urgence ainsi que l'élimination des pratiques et structure de marché anti compétitives du secteur privé).

Le maintien des droits de douane reste la seule protection face aux produits et aux exportations subventionnées des pays développés. La diminution des droits de douane devrait suivre l'évolution générale des revenus de l'Etat. Autrement dit la fiscalité intérieure assise sur des activités plus développées est appelée à supplanter les droits de douane.

Le Cameroun militerait pour la conception des listes de produits sensibles et de produits spéciaux et le mécanisme de sauvegarde spécial (SGS) de manière à s'offrir une marge d'action suffisante en matière de sécurité alimentaire, de sécurité des moyens d'existence et de développement rural.

### **Coton**

Pour le cas du coton précisément, le Cameroun sollicite l'extension des mesures d'accompagnement à tous les pays producteurs.

### **Banane**

A partir de 2006, l'Union Européenne devrait adopter un système unique de droit de douane. La position du Cameroun vise à éviter l'érosion des parts de marché et des avantages dont les ACP jouissent sur leurs marchés traditionnels européens, au cas où le problème n'a pas trouvé de solution dans le cadre de la procédure en cours à l'OMC.

#### 3.2.2 Négociations sur les produits non agricoles

Les positions du Cameroun sur les points essentiels des négociations contenus dans l'Accord-cadre du 1<sup>er</sup> août 2004 pourraient être définies ainsi qu'il suit :

Sur l'adoption d'une formule de réduction

Le Cameroun milite en faveur d'une formule de réduction qui garantie un niveau des revenus permettant aux Etats dans les PED de faire face à leur charge en s'appuyant sur le principe.

### 3.2.3 Négociations sur le commerce des services

La liste d'engagement spécifique présenté par le Cameroun constitue la position de négociation sur les services. De façon générale, le Cameroun souhaite que les restrictions qui limitent le nombre de personnes admises pour les activités commerciales et les normes discriminatoires dans la reconnaissance des qualifications professionnelles soient supprimées (mode 4).

### 3.2.4 Négociations sur la facilitation des échanges

Le Cameroun souhaiterait qu'un lien soit établi entre la nature et niveau des engagements et l'assistance de la part des pays développés nécessaire à la réalisation des engagements. L'assistance devrait porter sur la modernisation des services qui s'occupent des opérations commerciales à la frontière (procédures et modalités de dédouanement), des transports, du transit. Une attention particulière devrait être accordée aux PMA sans littoral marin dans la détermination de l'assistance et par extension au Cameroun pays de transit en direction du Tchad et de la République Centrafricaine.

### 3.2.5 Négociations sur les droits de Propriété Intellectuelle liés au Commerce

Sur ce thème qui ne fait pas partie de l'Agenda des négociations pour la 6<sup>e</sup> Conférence ministérielle de Hong-Kong, le Cameroun est pour la protection des savoirs traditionnels, l'extension de la protection des vins et spiritueux aux produits agropastoraux en provenance des pays africains.

## **3.3 LE DEVELOPPEMENT DU CONSENSUS REGIONAL**

Les positions de négociation sur les différents sujets relatifs aux Accords de l'OMC et aux APE s'enrichissent des échanges au niveau de plusieurs instances de concertations :

- au niveau des Ministres du Commerce Africains dans le cadre de l'Union Africaine ;
- au niveau de la réunion des Ambassadeurs africains à Genève et à Bruxelles ;
- au niveau du Comité ministériel commercial conjoint de la zone CEMAC/CEEAC.

Ces échanges offrent l'occasion d'une prise de conscience de plus en plus aigue des enjeux des négociations en cours et d'une meilleure préparation des négociations. L'exemple de l'initiative coton devrait faire tache d'huile dans l'avenir.

Dans le cas spécifique du Cameroun, pays membre de la CEMAC et de la CEEAC, les positions de négociation de départ seront améliorées et renforcées par le consensus dégagé au cours de la réunion des Ministres du Commerce de la CEMAC tenue après les travaux des experts à Yaoundé sur les négociations commerciales et développement pour la CEMAC.

Les gouvernements des Etats membres ont convenu des positions de négociation et recommandations communes dans les négociations en cours à l'OMC et pour l'APE de Cotonou.

### **3.3.1 COMMERCE ET DEVELOPPEMENT**

Sur ce point les recommandations concernent les préférences, les règles du système commercial multilatéral et l'aide au commerce.

A - Préférences.

Tout en déplorant l'érosion continue des préférences, les pays de la CEMAC doivent dans le court terme d'organiser pour tirer le maximum de profit en réclamant des améliorations du système. Au cours des négociations, un accent particulier devra être mis sur :

- a. l'assouplissement des règles d'origine ;
- b. l'extension de la couverture des préférences surtout aux produits qui présentent un intérêt pour les pays de la CEMAC ;
- c. la provision d'une assistance destinée à lever les contraintes liées à l'offre ;
- d. La négociation, à moyen terme, avec les bailleurs, d'un système de compensation afin d'atténuer les effets néfastes de l'érosion éventuelle des préférences ;
- e. la diminution, à long terme, des préférences devant, laisser la place à un système de financement visant à aider les pays à profiter des opportunités commerciales (potentielles ou existantes).

B - Règles de l'OMC.

1. L'insistance sur l'importance d'une flexibilité politique et une plus grande marge de manœuvre vis-à-vis des règles de l'OMC, afin que les Etats de la CEMAC puissent mettre en œuvre leurs propres stratégies de développement.
2. La participation proactive des pays en développement dans les assises et les négociations de l'OMC afin d'éviter la marginalisation. Tout en réclamant une plus grande flexibilité par exemple, il est envisageable de soumettre des propositions concrètes pour rendre les règles de l'OMC plus cohérentes avec leurs stratégies de développement.

C - L'aide au commerce

Finaliser lors de la Conférence de Hong Kong, l'initiative d'aide au commerce conformément à la discussion du Comité de développement de la Banque Mondiale et du FMI de septembre 2005, en mettant un accent particulier sur :

- les reformes complémentaires et les investissements nécessaires pour faire face aux contraintes d'offre ;
- l'érosion des préférences ;

- les importateurs nets des produits alimentaires ;
- les pertes de recettes fiscales.

#### C-1 Dans le cadre du cycle de Doha – cadre intégré renforcé

- a. demander l'extension des avantages accordés au PMA aux non PMA de la CEMAC
- b. demander une augmentation du montant de ressources prévues pour ce cadre afin porter de 4,5 à 9 millions de dollars/an par pays soumis au Comité de développement.
- c. demander la création d'un Guichet spécial pour le financement de projets régionaux ou multi pays d'aide au commerce pour faire face à la dimension sous régionale de la facilitation des échanges ;
- d. demander la création d'un mécanisme spécial pour la compensation des coûts d'ajustement inhérents aux libéralisations commerciales.

#### C-2 Dans le cadre des accords de partenariat économique UE-ACP

- a. demander une réforme institutionnelle afin de faciliter l'accès au Fonds Européen de Développement, en réclamant notamment à l'Union Européenne de fournir en temps voulu des informations fiables et détaillées sur les apports d'aide ;
- b. assurer que des fonds supplémentaires pour l'aide au commerce européen soient prévus et attribués au niveau le plus pertinent (national et régional) ;
- c. assurer que les APE, en cas d'accord, prévoient bien une compensation suffisante des manques à gagner dus à l'élimination des tarifs douaniers ;
- d. demander une aide accrue pour promouvoir les productions nationales d'une part et, d'autre part, la compétitivité et la diversification de l'offre d'exportation (assurer une cohérence et un lien étroit avec le Cadre Intégré Renforcé) ;
- e. développer un mécanisme de surveillance des APE avec des indicateurs pro développement adaptés au contexte spécifique de la région, notamment dans le cadre d'accès au marché, la flexibilité dans les échanges et l'aide au développement.
- f. l'assouplissement des procédures de décaissement de ressources du Fonds Européen de Développement en faveur de la CEMAC.

#### C-3 Actions prioritaires pour les pays de la CEMAC

- a) La capacité à négocier afin de:

- développer les capacités humaines et institutionnelles pour la formation de politiques commerciales et les négociations ;
- renforcer à court terme les capacités en ciblant les officiels/négociateurs ;
- développer les capacités, à long terme des universités et autres institutions d'enseignement, y compris l'enseignement technique ;
- prendre des mesures au niveau national et jouer un rôle au niveau international afin de protéger et promouvoir les ressources naturelles en terme de plantes médicinales et de savoir faire traditionnel .

b) La capacité à ajuster afin de :

- libéraliser le régime commercial par un pays conduisant à une perte de ses revenus tarifaires et des coûts socio-économiques à court terme ;
- développer les politiques commerciales des autres pays conduisant à l'érosion tarifaire ou au déplacement des marchés locaux et d'exportations ;
- diversifier la production.

c) La capacité à produire afin:

- d'améliorer la réaction de l'offre pour accroître l'habilité à bénéficier des opportunités de marchés extérieurs ;
- de soutenir à long terme les contraintes d'infrastructures et institutionnelles par le renforcement de capacités dans trois principaux domaines :
  - renforcement de la compétitivité des secteurs productifs ;
  - amélioration des relations en amont et aval ;
  - diversification.

d) La capacité à commercer afin :

- d'accroître la possibilité d'accès au marché, particulièrement pour les produits agricoles et alimentaires, dues à l'incapacité de satisfaire les normes de production et de qualité ;
- d'éliminer les contraintes de capacités requérant une combinaison :
  - d'amélioration des capacités des firmes à rentrer en conformité avec les normes ;
  - d'amélioration de la fourniture de services publics, incluant dans la mesure du possible la coopération dans un cadre régional.

### **3.3.2 FACILITATION DES ECHANGES.**

La facilitation des échanges consiste principalement à alléger les procédures de dédouanement relatives aux importations et exportations. C'est ainsi qu'il faut :

1. subordonner tout engagement à un chiffrage du coût des ajustements inhérents à la mise en œuvre des accords et à leur financement extérieur ;
2. informatiser et interconnecter le système de dédouanement

3. mettre en place les instruments devant réduire le temps de main levée ;
4. garantir aux PED un niveau suffisant d'assistance liée au commerce en particulier pour les aider à mettre en œuvre les nouveaux engagements ;
5. répondre aux préoccupations des PED relatives au coût lié aux nouvelles mesures, y compris le coût des infrastructures de transport ;
6. assurer une réciprocité asymétrique en matière d'application des règles mises en œuvre par l'OMC ;
7. envisager la création d'un Guichet Unique Régional en renforçant les capacités du Guichet Unique des opérations du commerce extérieur du Cameroun afin d'en faire un appui sous-régional en matière de facilitation des échanges.

### **3.3.3 COMMERCE DES SERVICES.**

Dans ce domaine, les recommandations ont porté sur les secteurs d'intérêts pour les pays de la CEMAC. Il s'agit de :

1. équilibrer les niveaux de libéralisation futurs aux capacités nationales ou régionales à réguler et à mettre en œuvre de nouveaux engagements spécifiques. Le renforcement de ces capacités implique, au nom, du principe de cohérence, des engagements fermes en vue de fournir des niveaux d'aide accrues et chiffrés de la part des organismes internationaux et régionaux compétents et des bailleurs de fonds ;
2. mettre un accent particulier sur la question des clauses de sauvegardes d'urgence en privilégiant une approche sectorielle plutôt que générique, notamment dans les secteurs financiers et de la distribution ;
3. renforcer le pouvoir normatif communautaire dans les secteurs clés des services que sont les télécommunications, les services financiers, le transport, l'énergie, les services professionnels et la distribution, et ne pas perdre de vue que les négociations régionales et les APE peuvent constituer des cadres institutionnels alternatifs pour l'ouverture des marchés des services ;
4. militer en faveur d'un rééquilibrage entre le processus « requêtes offres » et des méthodes alternatives d'ouverture des marchés, notamment par le biais de formules ou de listes d'engagements types ;
5. exiger des engagements communs de la part des pays développés en matière de Mode 4 (mobilité des prestataires de services), notamment en ce qui concerne la transparence des règlements nationaux, l'élimination des tests de nécessité économique abusifs, un élargissement des catégories professionnelles bénéficiant de l'admission temporaire ; une meilleure prise en compte de la mobilité des travailleurs indépendants et contractuels, un meilleur encouragement des accords de reconnaissance mutuelle des compétences, licences et qualifications professionnelles ;
6. exiger que les efforts conjoints accrus soient consentis par l'OMC, la CNUCED, le CCI et la Banque Mondiale dans le développement d'outils d'analyse de la libéralisation des marchés de services ;

### 3.3.4 COMMERCE DES BIENS

#### a) Agriculture

Les recommandations concernent les trois piliers de l'accord.

##### *Accès aux Marchés:*

1. réduire ou éliminer les barrières tarifaires et non tarifaires selon des formules bien définies, dans un délai très court, dans les pays développés ;
2. réduire la progressivité des droits de douanes;
3. établir un fonds de compensation pour l'érosion des préférences.

##### *Soutien Interne :*

1. réduire le soutien interne dans les pays développés, en particulier pour les produits suivants : le sucre, le tabac, la banane, le coton, le maïs, les fruits et les légumes
2. demander la création d'un fonds de compensation en faveur des pays africains producteurs du coton pour faire face à la baisse des prix liés aux subventions.

##### *Concurrence à l'exportation:*

1. éliminer les subventions aux exportations accordées par les pays développés et créer de fonds de compensation pour des pays importateurs nets de produits alimentaires.
2. éliminer les subventions à l'exportation relatives au coton

#### b) Accès aux marchés des produits non agricoles

L'essentiel des recommandations concernent les modalités de négociations, le mécanisme de compensation des pertes de recettes douanières et le mécanisme de mesures de sauvegarde des intérêts des industries naissantes. Il s'agit en effet :

1. d'améliorer la compétitivité par le renforcement des conditions d'offre (notamment la mise à niveau des entreprises) ;
2. de prendre des mesures spéciales pour sauvegarder certains produits ou secteurs industriels notamment les industries naissantes concurrencées par les importations ;
3. de consolider les droits de douane et éliminer la progressivité des droits ;
4. de mettre un mécanisme de compensation des pertes de recettes douanières
5. d'exiger les règles d'origines plus simples et plus libérales dans le cadre du système commercial multilatéral ;
6. d'assouplir les règlements techniques de la part des pays développés et solliciter de l'assistance technique en matière des mesures sanitaires et phytosanitaires.

### 3.3.5 Autres Questions

1. éviter le cloisonnement entre les engagements au niveau des APE et au sein de l'OMC ;
2. Certaines dispositions de l'Article XXIV du GATT de 1994 doivent être négociées de manière à intégrer le TSD pour les PED et PMA en tant que obligations pour faire des concessions non réciproques au pays développés.
3. réaliser une étude permettant de mesurer l'impact de différentes formules de réduction des tarifs sur les économies de la sous région avant toute décision.

#### Initiative sur le coton.

Les Etats membres de la CEMAC soutiennent les pays coauteurs de l'initiative sectorielle en faveur du coton et demandent à l'OMC de traiter le coton d'une manière ambitieuse et spécifique comme il a été décidé par le Conseil Général de l'OMC à sa session de la fin du mois de juillet 2004.

#### Dossier banane

Les pays de la CEMAC producteurs de la banane expriment leurs préoccupations face aux décisions prises par le Conseil Général de l'OMC et demandent qu'ils soient établis dans leurs droits en accord avec les engagements pris par l'UE.

#### Dossier sucre

Les pays de la CEMAC marquent leur intérêt sur la question du sucre, et demandent la mise en place d'un fonds de compensation sans autres conditions pour les pays producteurs.



## **CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS FINALES**

La libéralisation commerciale est un processus de changement de la politique commerciale qui connaît des fortunes diverses selon que le pays est développé, pays en développement ou pays moins avancés.

Au Cameroun la plupart des mesures de libéralisation ont été adoptées dans le cadre des programmes d'ajustement structurel, avant la signature des Accords de l'OMC en décembre 1995 et des Accords de Cotonou en 2000. si dans un avenir plus ou moins lointain le pays pourrait enregistrer des résultats positifs en termes d'augmentation des agrégats macroéconomiques et d'amélioration du bien-être, à court et moyen termes, si aucune mesure d'accompagnement n'est envisagée dans le cadre du traitement spécial et différencié (TDS), du mécanisme de sauvegarde spéciale (MSS), de création des fonds spécifiques de compensation des pertes subies ou de restructuration de l'économie, le Cameroun comme la plupart des pays en développement restera exposé à la marginalisation croissante de son économie due à la désindustrialisation, à l'insuffisance du développement institutionnel, à l'approfondissement de la fracture technologique en général et numérique en particulier.

Face à la désindustrialisation, il est recommandé la mise en œuvre d'une politique industrielle active pour accompagner la libéralisation. Certains auteurs (oyejide 1999) préconisent la restructuration du secteur manufacturier existant<sup>1</sup> l'ajustement du régime des incitations pour fournir aux exportateurs un meilleur accès aux facteurs de production et un encouragement à l'utilisation des facteurs locaux, l'utilisation des mesures appropriées pour aider les exportateurs à gérer les imperfections des marchés associées à la production, l'apprentissage et la conquête des marchés extérieurs.

Pour remédier au faible développement institutionnel, il emporte notamment de mettre en place des institutions nationales et régionales de grande qualité. Les experts reconnaissent un effet que seul compte les fondements des institutions dans lesquelles s'expriment les politiques commerciales. Il est important par conséquent d'accorder une part importante du budget national au soutien aux institutions nationales et sous-régionales.

Le caractère incitatif de l'environnement institutionnel repose pour une large part sur les capacités de l'Etat à financer la recherche-Développement, l'innovation et l'encadrement, à assurer l'expansion, la réhabilitation et la maintenance des infrastructures de base avec des capacités conséquentes technologiques humaines et financières.

Il est apparu que la perte de substance financière du budget de l'Etat devrait s'accompagner d'attributions de ressources financières provenant de fonds spécifiques financés par la communauté internationale pour aider au développement du pays. Cet effort d'assistance financière devrait se doubler d'une assistance

technique indispensable au renforcement des capacités du pays d'opérer des réglage législatif et réglementaire indispensables, de mettre en place des organismes de contrôles, de suivi de l'évolution des marchés extérieurs et de négociation des différents accords. C'est bien d'une rationalisation de la gestion de l'aide tout au niveau national qu'international qu'il s'agit.

## **Références bibliographiques**

- [1] ABENA NGUEMA C. « Les échanges au Cameroun » chap IV, encyclopédie générale du Cameroun, NEA Dakar, 1982 pp
- [2] ABENA NGUEMA C. « L'analyse des produits et marchés prioritaires pour le développement des exportations du Cameroun » rapport d'étude du programme JITAP, CCI, Genève 2005 113 P
- [3] ABENA NGUEMA C. ONGOLO V et SABATE A.V. « Les pays africains dans les négociations de l'OMC sur le commerce des services : le cas du Cameroun », rapport d'étude, JEICP, Toronto, mars 2005 présente au séminaire régional Accra 9-12 mars 2005 et à la réunion ad hoc des experts sur les négociations bilatérales et multilatérales du commerce en Afrique Centrale 9-12 mai 2005 52 p
- [4] ABENA NGUEMA C. « La relation commerce dette finance dans l'économie du Cameroun », doc. Doc. Travail, sous commission du Comité Technique National de Suivi des Accords de Marrakech, avril 2003, Yaoundé, 15 p
- [5] Banque de France Rapport zone franc 2001
- [6] CECCHINI Rapport CECCHINI sur les gains de la création d'un marché unique au sein de l'Union Européenne 1988
- [7] CNUCED Evaluation du commerce des services et du développement, secrétariat de la CNUCED
- [8 ] CNUCED « Examen des faits nouveaux et des questions se rapportant au programme de travail de l'après Doha qui revêtent un intérêt particulier pour les pays en développement : au lendemain de la onzième session de la Conférence », TD/B/51/4  
Note du secrétariat de la CNUCED, 31 août 2004
- [9] DAKAYI KAMGA Th. « Le cadre institutionnel et le processus de formulation de la politique commerciale dans les pays africains » d'un impératif africain dans le nouvel ordre du commerce mondial  
Projet de recherche collaboratif CREA, août 2003
- [10] DIAWARA L. Les liens entre les négociations du cycle de Doha et les Accords régionaux de libre échange  
Papier présenté à « Business for Cancun » Dakar 1-2 août 2003 6 p

- [11 ] DUFLY C, PUONS J et STEENLANDT M. Vers l'Union Douanière en Afrique Centrale  
Rapport Banque Mondiale, Union Européenne, Ministère Français des Affaires Etrangères, Nov. 2002, 114 p
- [12] EBANG ESSONO A. et ONGOLO V « Intégration régionale et négociations de l'OMC sur le commerce des services : cas de l'Afrique Centrale »  
papier d'atelier réunion ad hoc du groupe d'experts sur les négociations bilatérales et multilatérales du commerce en Afrique Centrale organisé par JEICP Toronto 9-12 mai 2004 Yaoundé 26 p
- [13] FABOP NANA BANIMBEK M. La promotion des exportations, produits de l'agriculture et de la pêche. Rapport d'étude pour l'évaluation d'une nouvelle politique nationale de promotion des exportations, mars 1998, Yaoundé
- [14] INS Les comptes du Cameroun, 1993-2003 selon le SCN 93 août 2005, Yaoundé, 133 p
- [15] K. Michel et LUDGER SCHKNECHT Commerce, finances et crises financières  
OMC dossiers spéciaux, 1999, 71 p
- [16] LOGOSSAH K. SALMON, J.M. et al. « L'Accord de Cotonou et l'ouverture économique : un partenariat modèle entre l'UE et les pays ACP », revue région et développement, n°14-2001, pp 14-33
- [17] MBALLA G. « La libéralisation du secteur des services au Cameroun OMC-AGCS (Accord Général sur le Commerce des Services), étude de cas sur les secteurs des finances, télécommunications et transports » rapport final, manuscrit, étude CREA, mars 2003, 73 p
- [18] MINDIC Analyse des principaux thèmes et positions du Cameroun doc. Préparatoire à la 5<sup>e</sup> Conférence Ministérielle de l'OMC à Cancun, CTNAM
- [19 ] MINDIC Commerce extérieur en chiffres  
Comité Technique National de la Balance Commerciale, 2003, Yaoundé
- [20] NORA. N. Facilitation des échanges  
OMC, 20<sup>e</sup> cours de politique commerciale
- [21] OMC
- Un commerce ouvert sur l'avenir
- [22] OMC
- Programme de travail de Doha
- Décision adoptée par le Conseil Général le 1<sup>er</sup> août 2004, WI/4/579

Document de base, 2004, 157 p

- [23] OMC L'ouverture des marchés des services financiers et le rôle de l'AGCS  
Dossiers spéciaux rédigés par Masamichi Kono et al, 1998, 60 p
- [24 ] PNUD/FAO Stratégie de développement rural et réduction de la pauvreté Proposition d'un projet pilote national pour la période 2002-2004, 4, Nov. 2001
- [25] République du Cameroun Déclaration de stratégie de développement du secteur rural. Mai 2002, Yaoundé
- [26] Sheila page et Ian GILLSEM « Options prioritaires pour l'Afrique dans le cadre des négociations sur les services au titre de l'OMC et de l'APE »  
Papier d'atelier réunion ad hoc du groupe d'experts sur les négociations bilatérales et multilatérales du commerce en Afrique Centrale » JEICP, 9-12 mai 2005 Yaoundé
- [27] Stephan KARING et AL. Evaluation de l'impact de l'Accord de Partenariat Economique entre les pays de la CEMAC et l'Union Européenne, CAPC, CE, 2004, Addis-Abeba, 62 p
- [28] TAWAMBA Ch. L'environnement fiscal : évaluation et propositions  
Rapport d'étude pour l'élaboration d'une nouvelle politique nationale de promotion des exportations, mars 1998, Yaoundé, 59 p